



L'ACTUALITÉ INDISPENSABLE À LA
GESTION DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

À la une

En bref

P.10

-

Domaines d'expertises

Les thématiques

P.11

-

Le grand angle

Enjeux numériques

P.20

-

Des hommes et des territoires

Le service civique

P.38

-

Intercours

La pause spirituelle

P.46

-



[LE GRAND ANGLE]

Une transformation numérique
maîtrisée

P.20

-

J O U R N É E GESTION 2024



Comment relever le défi
de la mixité sociale
dans un contexte inflationniste ?



26

MARS

En direct
sur **fdo**
live



JOURNÉE GESTION 2024 : SAVE THE DATE !

RDV le 26 mars pour une journée dédiée au défi de la mixité sociale, en partenariat avec [La Banque Postale](#)

Pour renforcer les mixités sociale et scolaire dans l'Enseignement catholique, les Ogec sont invités à mener une réflexion sur la diversité des publics accueillis dans leurs établissements et sur la tarification de la contribution des familles. Cette invitation est un réel défi pour certains Ogec dont la situation économique et financière est devenue préoccupante. Les facteurs sont nombreux : contexte inflationniste, baisse démographique, manque de financements, etc. Les fonds de roulement s'amenuisent. Comment relever ce défi dans un tel contexte ? Rendez-vous en ligne le 26 mars pour écouter des experts du réseau de la Fédération des Ogec et leurs partenaires partager leur expérience. À la suite d'une présentation des dernières études de la fédération nationale, la matinée sera consacrée à la mixité et à la tarification différenciée des contributions des familles. L'après-midi s'ouvrira sur une présentation de la situation économique et financière du réseau et continuera sur quelques recommandations pour optimiser la gestion et redresser un établissement.

SOMMAIRE

La voix du réseau	P.04
L'édito	P.04
À la Une	P.07
L'hommage	P.08
Les honneurs	P.09
En bref	P.10
Domaines d'expertises	P.11
Social & RH	P.12
Comptabilité & gestion	P.14
Communication & partenariat	P.19
[Le grand angle]	P.20
Une transformation numérique maîtrisée	P.20
Des hommes et des territoires	P.37
Le service civique	P.38
Le concours	P.42
L'événement	P.43
La distinction	P.44
Intercours	P.46
La pause spirituelle	P.46



Pierre-Vincent Guéret
Président
Fédération nationale des Ogec

” Bonne gestion et préférence pour les pauvres sont deux facettes indissociables d'une même pastorale de la gestion.

Haut les coeurs !

Le nouveau président que je suis commence cette année 2024 avec une réelle inquiétude. Est-il normal que les querelles internes entre services d'un Ministère et son Ministre prennent in fine pour cible nos établissements scolaires ? Est-il normal qu'une décentralisation insuffisamment équilibrée aboutisse à mettre des collectivités exsangues en opposition à nos établissements bien ancrés sur leur territoire ? Est-il normal que ressortent des antennes passéistes d'avant 1905 ? Certains individus et leurs relais médias partisans ont pris la néfaste habitude de règlements de comptes qui *in fine* éclaboussent l'Enseignement catholique en passant. Ces épisodes se répètent, amplifiés par des fuites de rapports provisoires, semblant ériger la déloyauté comme principe normal de fonctionnement des institutions. S'est installée une autre néfaste habitude qui

distingue les enfants en fonction du statut juridique de leur établissement scolaire. L'État régulateur accepte les différences opérationnelles dans la mise en œuvre de ses politiques tant qu'elles servent l'intérêt commun. Cela fait longtemps qu'il sait faire et faire-faire. Mais la prise de pouvoir des enjeux gestionnaires fait trop souvent oublier la primauté du régulateur du tout sur le gestionnaire de la partie, fusse-t-elle de gestion publique. Nous devons entendre les difficultés de chacun et travailler les équilibres dans la durée. Nous l'avons souvent entendu : *"avec la loi Blanquer, on a déjà fait beaucoup pour vous"* ou encore *"l'inflation impacte mes dépenses, je ne vais pas non plus subventionner les vôtres"*. L'argument gestionnaire l'emporte alors sur le régulateur en charge de *"tous les enfants"*. Il faudra du temps pour reprendre de la hauteur de vue.

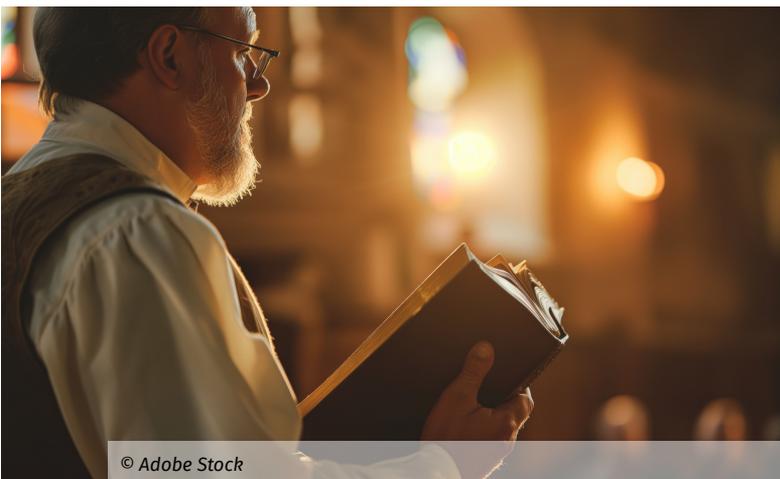
Ours

Mag des Ogec ISSN 2729-4609 - Directeur de publication : Pierre-Vincent Guéret - Chargée de publication : Marine de Montalivet - 277 rue Saint Jacques - 75005 Paris 5^e - Tél : 01 53 73 74 40 - contact@fnogec.org - www.fnogec.org - @Adobe Stock



© Adobe Stock

Cette saine patience constructive ne peut payer le prix d'un n'importe quoi qui aboutit à opposer "*vos enfants*" à "*nos enfants*", comme nous l'entendons trop souvent à chaque niveau de collectivité. Les proportions que prennent ces jours-ci les raccourcis foireux et sans limites, dans lesquels, à partir d'une simple dénonciation, sont remis en cause pêle-mêle la responsabilité éducative des parents, la liberté scolaire et le droit de croire, ne sont pas des paroles acceptables au regard du caractère fondamental de ces droits. On a même entendu parler de "*séparatisme*", terme inadmissible au regard de la tradition catholique qui a construit la France, et des congrégations qui les premières ont construit l'humanité des garçons et des filles par l'école. Ce débat serait d'ailleurs risible s'il n'entraînait pas dans son sillage des actes illégaux menaçant le contrat d'association insinuant un non-res-



© Adobe Stock

Redécouvrons le catéchisme de l'Église catholique et son Chapitre sur la Communauté humaine¹

Le Chapitre III-1-2 de la Communauté humaine nous rappelle pour nous autres administrateurs, de garder la tête froide en montrant patiemment que toujours, bonne gestion et préférence pour les pauvres sont deux facettes indissociables d'une même pastorale de la gestion.

pect structurel des règles de bonne gestion par les Ogec, puis menaçant ceux-ci de suspension des forfaits. Face à ces forces contraires, l'année ne fait que commencer et la route sera longue. Elle sera aussi juridique, autant que nécessaire. Elle sera surtout sémantique et posturale. Il est temps pour nous autres, administrateurs d'Ogec, de redécouvrir le catéchisme de l'Église catholique. Il est temps de redécouvrir ce texte qui nous rappelle dans son

[Chapitre sur la Communauté humaine](#)¹ que la subsidiarité est la clef de toute institution et qu'il faut assumer de la prôner ; que nous devons réinvestir intelligemment le débat public, et partager avec les élus de nos territoires combien nos écoles en reflètent la diversité et en sont des acteurs pleins et entiers, y compris économiques, combien elles mettent en œuvre la libre volonté des familles dans leurs droits les plus fondamentaux.

¹Chapitre III-1-2



© Adobe Stock

I Une inquiétude passagère

La lecture de ce numéro vous montrera la vitalité foisonnante de l'Enseignement catholique :

1. Les établissements scolaires catholiques réussissent haut la main au concours Cube.s parce qu'ils portent en eux une capacité d'innovation accordée aux besoins de leur siècle,
2. [L'étude Ipsos](#) décortique les nombreuses motivations réelles qui conduisent les parents à choisir un établissement catholique pour leurs enfants,
3. Les médaillés de Saint Joseph portent témoignage de la beauté de l'engagement bénévole efficace,
4. La transformation numérique foisonne d'innovations exigeantes pour ancrer nos établissements dans les défis du monde actuel,
5. ...Et bien d'autres sujets vous attendent !

Je vous souhaite une bonne lecture en vous adressant mes vœux pour cette année encore naissante.

1883. La socialisation présente aussi des dangers. Une intervention trop poussée de l'État peut menacer la liberté et l'initiative personnelles. La doctrine de l'Église a élaboré le principe de subsidiarité.

1885. Le principe de subsidiarité s'oppose à toutes les formes de collectivisme. Il trace les limites de l'intervention de l'État. Il vise à harmoniser les rapports entre les individus et les sociétés.

1914. La participation se réalise d'abord dans la prise en charge de domaines dont on assume la responsabilité personnelle : par le soin apporté à l'éducation de sa famille et la conscience dans son travail, l'homme participe au bien d'autrui et de la société.

1915. Les citoyens doivent autant que possible prendre une part active à la vie publique.

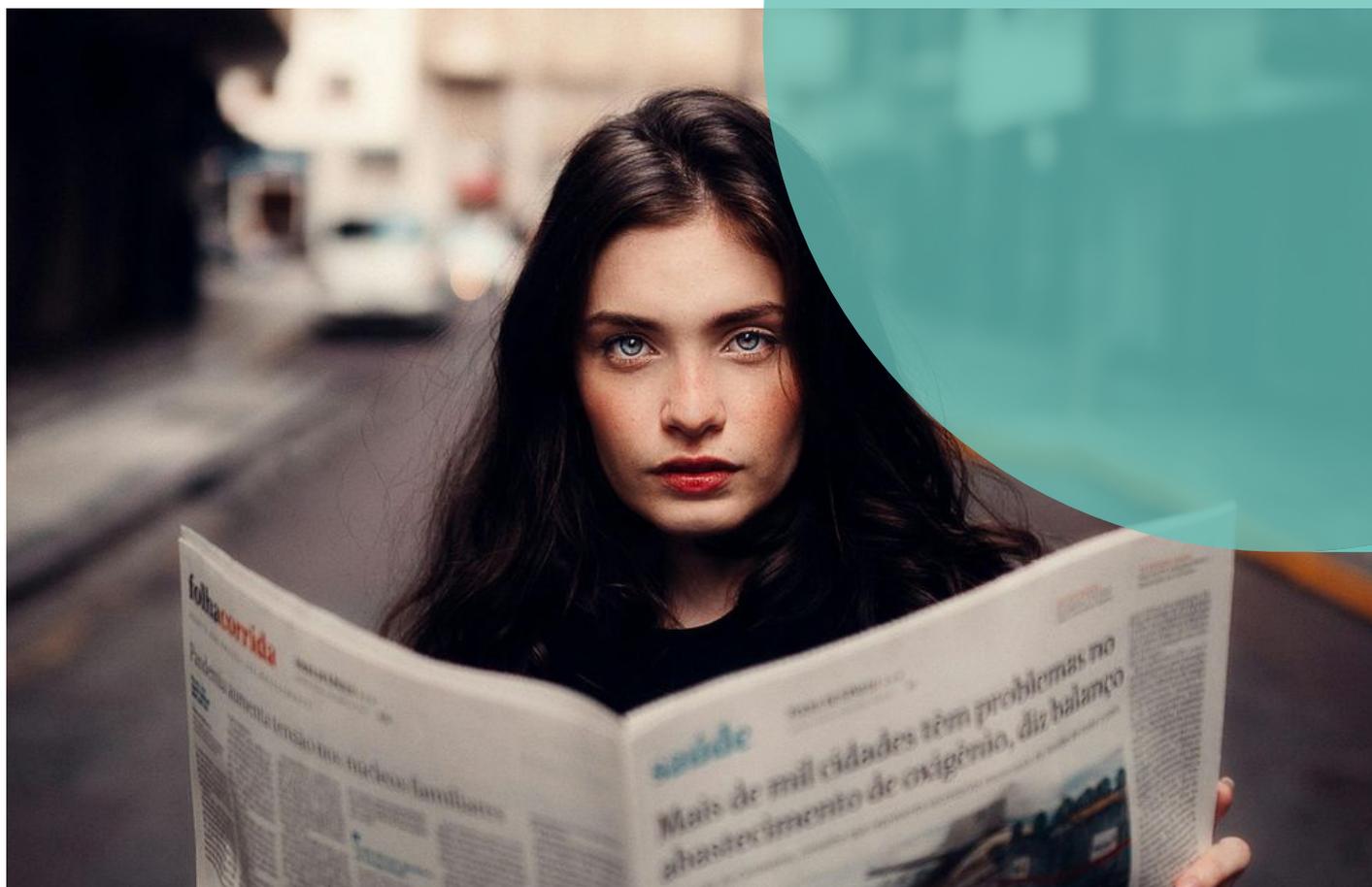
- Catéchisme de l'Église Catholique

”

La lecture du Mag vous montrera la vitalité foisonnante de l'Enseignement catholique.

| À la Une

- P.08** Hommage à Jean-Christophe Boyer
- P.09** La fédération nationale remercie ses bénévoles
- P.10** Brèves d'actualité





Souvenirs de Camargue en famille © DDEC de l'Orne

I L'Enseignement catholique perd un grand serviteur

Jean-Christophe Boyer, secrétaire général de la Fédération départementale de l'Orne, est décédé le 7 décembre. La Fédération des Ogec partage avec sa famille et ses proches leur peine. Notre émotion est d'autant plus vive que Jean-Christophe était un homme au grand cœur, prévenant et rempli de gentillesse. Il était un grand serviteur de l'Enseignement catholique en Normandie et travaillait depuis de nombreuses années au service des écoles de l'Orne. Il était de ceux qui œuvraient dans la discrétion, très engagé et soucieux de toujours bien faire. Il accompagnait avec beaucoup de bienveillance et d'attention nombre de chefs d'établissement de petites écoles, il était leur pilier, toujours à disposition de celui ou celle qui le sollicitait. Nos prières l'accompagnent.

Hommage tout en poésie : extrait du livre *Le Petit Prince* d'Antoine de Saint-Exupéry

"Les gens ont des étoiles qui ne sont pas les mêmes. Pour les uns qui voyagent, les étoiles sont des guides, pour d'autres, elles ne sont rien que de petites lumières. Pour d'autres qui sont savants, elles sont des problèmes. Pour mon directeur, elles étaient de l'or. Mais toutes ces étoiles-là se taisent. Toi, tu auras des étoiles comme personne n'en a... Quand tu regarderas le ciel, la nuit, puisque j'habiterai dans l'une d'elles, puisque je rirai dans l'une d'elles, alors ce sera pour toi comme si riaient toutes les étoiles. Tu auras, toi, des étoiles qui savent rire !"

-Antoine de Saint-Exupéry

”

Son engagement était fort. Toujours prêt à aider les autres, il était soucieux de bien faire.

La fédération nationale remercie ses administrateurs pour leur témoignage en tant que bénévoles au service des Ogec

À la suite de l'assemblée générale de la Fédération nationale des Ogec le 25 novembre 2023, son président Pierre-Vincent Guéret a remercié et honoré les administrateurs sortants en leur remettant la médaille Saint Joseph, signe de reconnaissance pour leur engagement. Tous ont donné de leur temps avec abnégation, à la fois pour les Ogec de leur territoire et la fédération nationale.

Après avoir retracé leurs parcours, Pierre-Vincent Guéret a souligné combien leur engagement servirait d'exemple pour les futurs administrateurs de la rue Saint Jacques, mais aussi et surtout, combien la Fédération nationale des Ogec leur était redevable.

Sylvie Picard

Ex-vice-présidente, Sylvie était engagée depuis 22 ans au service de l'Enseignement catholique : elle avait rejoint le grand réseau des Ogec après avoir servi l'Apel. Membre de la fédération des Ogec d'Indre et Loire, elle y a œuvré de nombreuses années pour la porter à son niveau d'aujourd'hui.

Martin Verdenal

Martin était un administrateur complet car il a occupé différents postes au sein de la Fédération des Ogec de Lorraine : il a successivement été trésorier, gestionnaire immobilier et président. Il est un bénévole multi-compétent que nombre d'associations aimeraient intégrer. Ces dernières années, il a particulièrement travaillé sur l'un des axes stratégiques de la fédération nationale : offrir une meilleure reconnaissance de nos bénévoles.

Roland Veillepeau

Juriste de formation, Roland a mis sa compétence au service de la Fédération en se déplaçant très souvent sur le terrain pour accompagner les structures en difficultés. Son expertise dans le domaine fiscal faisait de lui un homme respecté, car il apportait toujours une réponse mesurée et argumentée. Roland avait le sens de l'organisation, ses anciennes fonctions de Conservateur des Hypothèques avaient certainement fait tache d'huile...

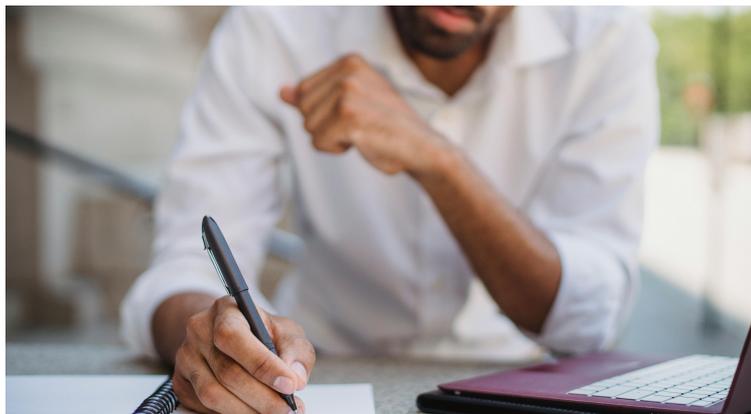
Laurent Laming

Laurent a présidé la Fédération des Ogec d'Ile-de-France avant d'accéder à de plus hautes responsabilités qui l'ont conduit à la Fédération nationale des Ogec dont il fut également le président. Expert dans le domaine des affaires sociales, il s'est -dès ses débuts, engagé au sein du Collège employeur, puis comme délégué à la formation professionnelle. Sa personnalité a marqué notre Fédération : il a su construire un édifice basé sur le travail, mais aussi sur l'amitié.

Jean-François Perrouty

Il a brillamment tenu la barre de son bateau sur les océans comme officier de marine. Il a aussi su conduire à bon port les Ogec dont il a eu la responsabilité, et en particulier l'école Saint Jean à Sanary. Administrateur depuis 2020, il a toujours su créer une bonne ambiance au sein du conseil. Il est une référence pour nous tous, son but : rendre service à l'Enseignement catholique.

” Merci pour le temps que vous avez consacré au réseau des Ogec, pour votre persévérance, votre énergie, votre intelligence, et votre capacité à mobiliser bénévoles et salariés dans un même objectif.



Webinars : des replay et des live pour vous accompagner

Retrouvez les replay de nos webinars sur notre [site web](#) et notre [chaîne YouTube](#). Notre prochain direct est prévu le X février à 13h30 et portera sur la politique de certifications dans l'Interbranches EEP : [en savoir+ et s'inscrire](#)



EEP Santé : les cotisations enflent pour sauvegarder la mutualisation

Chaque année, les partenaires sociaux se réunissent pour fixer le montant des cotisations du régime EEP. Pour l'année 2024, afin de garantir la pérennité du régime EEP Santé, ils ont décidé, en responsabilité, d'appli-

quer la recommandation des assureurs, soit une augmentation globale de 18 % des cotisations. Cette augmentation s'applique de façon différenciée ainsi :

- +16,9 % sur socle, option 1+2
- +25 % sur option 3



Rapport d'activité 2022-2023

Dans un environnement tourmenté et une situation fragilisée par le drame qui l'a secouée, la fédération nationale a démontré une grande agilité et surmonté les crises grâce aux atouts qui font sa force : [lire le rapport](#)

Une école catholique gagne le Cube.S d'or

La cérémonie de remise de prix Cube.S saison 5 s'est tenue le 14 décembre à l'Académie du Climat : 7 écoles catholiques ont été nommées et plusieurs prix leur ont été décernés. Bravo à l'ensemble scolaire La Salle Igny (Île-de-France) qui a reçu le Cube.S d'or pour avoir réalisé 40,64% d'économies d'énergie en 1 an.



© Sophie Pouverreau

| Domaines d'expertises

- P:12** Le numérique dans les établissements scolaires
- P:14** Les risques de fraudes internes dans les Ogec
- P:16** Énergie : les aides de l'État diminuent en 2024
- P:18** Prévoir la médiation de la consommation
- P:19** Caisse d'Épargne : une agence en Rhône-Alpes





■ Pourquoi est-il essentiel d'intégrer le numérique dans les établissements d'enseignement ?

Conduire la transformation numérique dans les établissements d'enseignement est un vrai challenge ! Aujourd'hui la maîtrise de son environnement numérique (outils Microsoft 365, réglementation, sécurité) est indispensable pour structurer et enrichir ses stratégies managériales, et ainsi accroître l'efficacité de tous. Et pour cela...

...il faut adopter les bonnes pratiques en matière de stockage des documents afin qu'ils soient accessibles par tous et en mode collaboratif, de définition des modes de communication en interne, en externe, et de choix d'outils cohérents et sécurisés, et enfin d'animation des équipes avec l'implication de tous.

La multiplicité des outils numériques : attention au millefeuille !

Au-delà du déploiement et de l'appropriation des outils, il faut prendre en considération la multiplicité des supports et l'hyper-numérisation qui peuvent entraîner technostress et infobésité. Le défi d'aujourd'hui n'est plus de trouver un outil performant, car les propositions ne manquent pas. Il s'agit d'évaluer, d'analyser, de se projeter, et ainsi opérer des choix collectifs et cohérents au regard de son propre contexte. L'enjeu réside donc dans la capacité à interroger l'existant, à faire des propositions innovantes avec le souci de la soustraction (un nouvel outil remplace l'ancien) plutôt que de l'addition (un nouvel outil en plus des autres). Pour un

même usage, ne pas multiplier les outils (Teams et Zoom pour de la visioconférence). Si hier la compétence était de trouver les outils numériques, aujourd'hui elle est de les choisir parmi leur multitude et d'accompagner ces transitions numériques auprès des équipes. C'est la conduite du changement en garantissant la qualité de vie au travail. Par ailleurs, les établissements d'enseignement collectent et traitent de nombreuses données personnelles, voire sensibles, concernant le personnel, les élèves et familles, les partenaires. Des règles s'imposent donc en particulier sur la sécurité du stockage et des usages de ces données. Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) rappelle les règles qui s'imposent : collecte et consentement, traitement, mise en sécurité... Ainsi les établissements doivent entrer dans une démarche d'amélioration continue. Certes il faut avoir une connaissance des règles en vigueur mais il faut surtout définir un plan d'action de mise en conformité.

Pour relever tous ces défis, nous pouvons vous accompagner

L'Interbranches EEP Formation a créé une certification par appel d'offres auquel nous avons répondu : "Conduire la transformation numérique dans les établissements d'enseignement". Cette formation est ouverte au personnel, privé comme public, des établissements d'enseignement privé qui occupent des fonctions managériales (direction, sous-direction, coordination d'équipe) ou à minima d'animation ou de gestion d'équipe.

” Si hier la compétence était de trouver les outils numériques, aujourd'hui elle est de les choisir et d'accompagner ces transitions numériques : c'est la conduite du changement en garantissant la qualité de vie au travail.



© Adobe Stock

I Vous former pour apprendre, pratiquer et partager !

Au cours de la formation seront abordées 4 thématiques principales :

1. Le choix des outils numériques pour manager, collaborer et soutenir la participation des équipes aux projets de l'établissement
2. L'accompagnement des montées en compétences numériques des équipes et des personnes
3. La prévention de la surcharge informationnelle
4. La sécurité numérique des services proposés et des données

Nouveauté cette année : la certification est inscrite au Répertoire Spécifique France Compétences. Prochaine formation : du 15 janvier 2024 au 14 juin 2024 Pour en savoir+ et vous inscrire, RDV sur le site de l'IFEAP : www.ifeap.fr

Quelle est la mission de l'IFEAP ? Mobilier le meilleur de chacun au service de tous

L'IFEAP a pour mission première d'assurer la formation continue de tous les personnels de l'Enseignement Agricole Privé : enseignants, formateurs, éducateurs de la vie scolaire, directeurs et personnels techniques et administratifs. Fort de son expérience, l'IFEAP développe ses activités en se mettant au service de l'Enseignement catholique dans toutes ses dimensions (Institut reconnu), en ouvrant ses prestations au monde des associations, des collectivités territoriales et de l'entreprise, en proposant une offre conseil. Si vous souhaitez en savoir plus, rendez-vous sur notre site : <https://www.ifeap.fr/nos-formations/>

”

N'hésitez plus et rejoignez-nous en vous formant du 15 janvier au 14 juin 2024 !



Comment identifier les risques de fraudes spécifiques aux Ogec ?

Les fraudes internes n'épargnent pas les Ogec. Des détournements de fonds sont ainsi régulièrement détectés et souvent relayés par la presse locale, dégradant l'image des établissements. Les actes frauduleux impliquent non seulement les comptables indéclicats, mais aussi les dirigeants de l'Ogec, incluant le chef d'établissement et le président de l'Ogec. Comment identifier les vulnérabilités des Ogec ? Quelles mesures et actions mettre en place ?

Cet article tend à explorer les risques spécifiques auxquels le secteur de l'enseignement privé catholique est confronté et qui peuvent prendre plusieurs formes. Faire payer à l'organisme de gestion des produits ou des prestations dont il n'a pas bénéficié reste

le cas le plus fréquemment constaté. Les Ogec peuvent être victimes de collaborateurs créant de faux fournisseurs ou établissant des contrats fictifs. Cela ouvre la voie à des paiements frauduleux, voire à l'octroi de marchés indus. Il peut aussi être ques-

tion de détournements des encaissements. Exemple avec le détournement des contributions des familles, en falsifiant des registres d'inscription et en canalisant des paiements vers des comptes personnels. Enfin, on rencontre également des cas de fraude pouvant aller jusqu'à la manipulation des salaires, des avantages sociaux voire des heures de travail. Dans tous ces cas, les conséquences de la fraude interne sont nombreuses et souvent peu maîtrisées. Avec l'éclairage de notre partenaire KPMG, nous allons vous aider à identifier les vulnérabilités des Ogec face aux risques de fraudes, vous orienter vers les mesures à prendre pour les éviter et vous conseiller sur les actions à mettre en place une fois la fraude avérée.

Des conséquences multiples

Les détournements d'actifs ont un impact direct sur les finances de l'institution, compromettant sa stabilité financière. Cela peut entraîner des difficultés pour assurer la qualité de l'enseignement, la rénovation des infrastructures, ou le maintien d'une équipe pédagogique qualifiée. Cela peut entraîner une perte de confiance des parents d'élèves, des partenaires commerciaux et des autorités régulatrices.





Quelles mesures préventives et quelles solutions s'offrent aux associations ?

Elles doivent établir une culture de la transparence dans leur gestion financière et administrative. Les membres doivent être informés en temps réel sur la manière dont les fonds sont collectés et dépensés. Les dirigeants doivent également faire preuve de transparence en matière de prise de décision ainsi que les modalités doivent être claires. La sensibilisation des collaborateurs aux risques de fraude et aux conséquences associées est essentielle. Des programmes de formation sur l'éthique professionnelle et les bonnes pratiques financières peuvent contribuer à créer une culture de prévention. La prévention n'excluant pas le contrôle, la mise en place d'un environnement de contrôles internes rigoureux reste encore l'outil le plus efficace pour lutter contre la fraude. Les institutions éducatives doivent établir des procédures de contrôle interne strictes, comprenant une séparation claire des responsabilités financières, des audits réguliers et des revues de gestion. Dans une association, seuls les dirigeants ont vocation à engager les finances de l'association. Si des salariés ou des bénévoles non dirigeants se voient accorder un accès au moyen de paiement, ce ne peut être qu'en vertu d'une délégation

expresse validée par les instances associatives. L'idée du contrôle interne, étant de sauvegarder les actifs de l'Ogec, de permettre une meilleure coordination entre les différents niveaux de décisions et de s'assurer de la conformité des décisions avec les lois et réglementations. Le contrôle interne fait appel à la notion de maîtrise de ses activités compte tenu de son environnement, de ses objectifs et de ses contraintes. Tous les risques ne peuvent pas être contrôlés à 100% et il doit y avoir une certaine proportionnalité entre le coût de la mise en œuvre des contrôles et les bénéfices

” **Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration et le chef d'établissement pour s'assurer d'un bon fonctionnement.**

ces qui peuvent en découler. Ce qu'il faut retenir c'est que le contrôle interne dans un Ogec prend plusieurs formes selon la taille mais ne peut être une option. Enfin, l'adoption de systèmes informatisés de gestion financière peut renforcer la transparence et automatiser les processus, réduisant ainsi les possibilités de manipulation manuelle des données financières. Un virage digital qui nécessite souvent l'appui d'un professionnel.

En conclusion

Le risque de fraude interne et de détournement d'actifs dans le secteur de l'enseignement privé est une réalité à laquelle les institutions doivent faire face. En mettant en place des contrôles internes robustes, en sensibilisant le personnel et en utilisant la technologie de manière judicieuse, les établissements éducatifs peuvent réduire ces risques et protéger leur intégrité financière et leur réputation, garantissant ainsi une éducation de qualité pour les générations futures.

Pour en savoir +

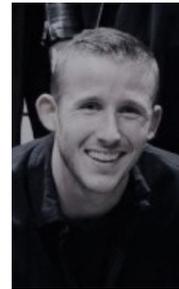
Nous vous invitons à regarder le replay du webinar que la Fédération nationale des Ogec a coanimé avec KPMG sur les risques de fraudes internes : <https://bit.ly/ReplayWebFraudes>

Focus sur le conflit d'intérêts

Le conflit d'intérêts représente une menace potentielle, car il peut compromettre l'intégrité, l'équité et la transparence au sein d'une institution éducative. Il survient lorsqu'une personne a des intérêts personnels ou financiers qui pourraient influencer, ou paraître influencer, sa capacité à prendre des décisions impartiales dans l'intérêt de l'institution. Le conflit d'intérêts dans un Ogec pourrait correspondre à la prise d'actes contraires à l'intérêt de l'organisme de gestion ou d'actes de corruption (tels que l'abus de confiance). Notre recommandation : mettez en place des conventions réglementées.



Les aides de l'État pour les consommateurs d'énergie diminuent en 2024. Quels sont les impacts sur votre facture de gaz et d'électricité ?



Julien De Waegenaere
Chargé de marketing
Mon Courtier Énergie

Les prix de l'électricité et du gaz étant revenus à des niveaux d'avant crise, l'État a mis fin au quoi qu'il en coûte et décidé d'arrêter, petit à petit, les aides aux consommateurs d'énergie et d'augmenter les taxes sur le gaz et l'électricité. A quoi s'attendre pour vos factures d'énergie ? Mon Courtier Énergie vous explique tout.

Sur quelles aides les Ogec peuvent-ils compter en 2024 ?

Parmi les aides qui sont prolongées en 2024, nous retrouvons le dispositif de plafond de prix à 280 €/MWh à destination des TPE et des petits consommateurs (ayant une puissance inférieure à 36 kVA). L'amortisseur électricité sera également maintenu pour les consommateurs professionnels (PME et structures de taille inférieure) non éligibles à la garantie de 280 €/MWh, le maintien de cette aide sera accompagné de nouveaux paramètres afin de mieux protéger les contrats à prix élevé : le déclencheur de l'aide est prévu à partir de 280 €/MWh et porte sur 75 % des volumes, aucun plafond ne sera appliqué. Les clients n'auront aucune démarche à réaliser pour bénéficier de ces aides en 2024 s'ils en ont déjà bénéficié en 2023. L'aide sera automatiquement appliquée par les fournisseurs. Si vous avez changé de fournisseur ou si vous n'aviez pas fait valoir l'amortisseur en 2023, vous devez retourner l'attestation 2024 à votre fournisseur. Le gouvernement français a également annoncé la prolongation pour l'année 2024 du guichet d'aide au paiement des factures, mais les conditions sont modifiées et les Ogec ne pourront plus en bénéficier. Pour pouvoir en

bénéficier, les entreprises devront remplir 4 conditions :

1. Être une ETI¹ (plus de 250 salariés)
2. Avoir des dépenses énergétiques supérieures à 3 % du chiffre d'affaires
3. Justifier d'un excédent brut d'exploitation négatif ou en baisse par rapport à 2021
4. Avoir signé des contrats d'électricité avant le 30 juin 2023

Augmentation de la taxe sur l'électricité

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la TICFE (Taxe Intérieure sur la consommation finale d'électricité) et la TLCFE (Taxe locale sur la consommation finale d'électricité) ont fusionné pour devenir le droit d'accise sur l'électricité. Ce droit est une taxe perçue pour le compte des douanes et intégrée en tant que recette au budget de l'État. Depuis le 1^{er} janvier 2022, le montant de cette taxe était fixé à son seuil minimal (0,5 €/MWh) par les directives européennes dans le but de limiter la hausse des tarifs réglementés de l'électricité. Dans le but de compenser le prolongement du bouclier tarifaire jusqu'en février 2025, le ministère de l'économie et des finances a décidé de réaugmenter le droit d'accise sur l'électricité à 20,5 €/MWh (niveau avant-crise) à partir du 1^{er} février 2024, puis à 31,44 €/MWh au 1^{er} février 2025².

¹Entreprise de Taille Intermédiaire

²Impact sur vos comptes de la hausse de la taxe sur l'électricité : + 20 €/MWh HT dès le 1^{er} février 2024



© Adobe Stock

Hausse de la taxe sur le gaz naturel¹

Les autorités publiques de régulation de l'énergie ont annoncé il y a quelques semaines l'augmentation de la Taxe Intérieure de Consommation du Gaz Naturel (TICGN) d'un montant de 8 €/MWh, portant cette dernière à un prix de 16,37 €/MWh HT. Cette taxe historique pour le marché du gaz naturel a été créée en 1986 avec pour objectif principal de réduire les émissions de CO₂ sur le territoire français. Depuis 2017, cette taxe est divisée en deux parties distinctes : la contribution au tarif spécial de solidarité gaz, permettant de financer les chèques énergie bénéficiant aux habitants français les plus démunis en matière d'énergie, et la contribution au service public du gaz, permettant de financer le développement de la filière biogaz. **Impact sur vos comptes : + 8 €/MWh HT dès le 1er février 2024.**



© Adobe Stock

Mon Courtier Énergie vous accompagne dans la mise en conformité liée au décret tertiaire

En plus d'accompagner les entreprises de tous secteurs et de toutes tailles dans l'optimisation de leurs contrats d'électricité et de gaz naturel, Mon Courtier Énergie conseille l'ensemble de ses clients dans la gestion du décret tertiaire. Pour en savoir plus, consultez leur [site internet](#) (rubrique décret tertiaire).

Évolution du Tarif réglementé de vente (TRV) de l'électricité

Les TRV sont des tarifs fixés par les pouvoirs publics, exclusivement commercialisés par les fournisseurs historiques (EDF pour l'électricité, Engie pour le gaz naturel). Ils servent de référence pour les fournisseurs alternatifs qui ont la possibilité de le répliquer en proposant notamment des remises sur celui-ci. Au 1^{er} fé-

vrier 2024, le TRV de l'électricité (seul TRV auquel certains Ogec peuvent prétendre) a été légèrement baissé : -3,67 % HT (soit -8 €/MWh HT) pour les tarifs bleus professionnels. Toutefois, suite à l'augmentation de l'accise sur l'électricité fixée par la loi de finances pour 2024, le TRV connaîtra une légère hausse TTC : +6.20 % TTC (soit +13.53 €/MWh TTC) pour les clients non résidentiels, indique la commission de régulation de l'énergie (CRE)².



© Adobe Stock

Prévoyez la médiation de la consommation dans votre contrat de scolarisation

Si vous mettez actuellement à jour votre contrat de scolarisation pour l'année scolaire 2024-2025, n'oubliez pas d'y intégrer une clause de médiation de la consommation, tel que cela est prévu dans les contrats type proposés par la Fédération nationale des Ogec. Pour ce faire, l'adhésion à un médiateur de la consommation est indispensable. Sachez que la fédération vous offre la possibilité d'adhérer gratuitement aux services d'un médiateur : la SMP.

En plus d'être une obligation légale pour protéger les consommateurs, le dispositif de médiation de la consommation est un service utile pour résoudre certains litiges avec les familles. Afin de pouvoir intégrer la possibilité d'un recours à la médiation de la consommation dans vos contrats de scolarisation, l'adhésion à un médiateur de la consommation est obligatoire. La Fédération nationale des Ogec a

” *La médiation de la consommation est un service utile pour résoudre certains litiges avec les familles.*

signé un contrat cadre avec un médiateur de la consommation : la Société de Médiation Professionnelle (SMP). La SMP permet à l'ensemble des Ogec d'adhérer gratuitement à leurs services de médiation.

Pour y adhérer, rien de plus simple : il vous suffit de compléter un formulaire d'adhésion simplifié disponible sur leur [site internet](#). Si vous souhaitez en savoir + : consultez [notre fiche pratique](#) (Isidoor).



Création de l'Agence Économie de la Connaissance de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes

L'Agence Économie de la Connaissance a été spécialement créée pour répondre aux enjeux économiques et sociaux du territoire en matière d'éducation, d'égalité des chances, climatiques... Banque multi marchés, forte de son modèle coopératif, cette nouvelle agence a la capacité de mettre en relation ses différents acteurs internes et externes au service de l'écosystème éducatif. L'Agence Économie de la Connaissance s'adresse à toute structure du monde de l'éducation et de la formation. Elle opère sur le plan local à travers des conseillers dédiés et s'appuie sur l'expertise de ses filiales partenaires pour répondre à vos besoins spécifiques¹.

Parce que se sont les clients qui en parlent le mieux, nous avons donné la parole à l'un de nos clients Ogec

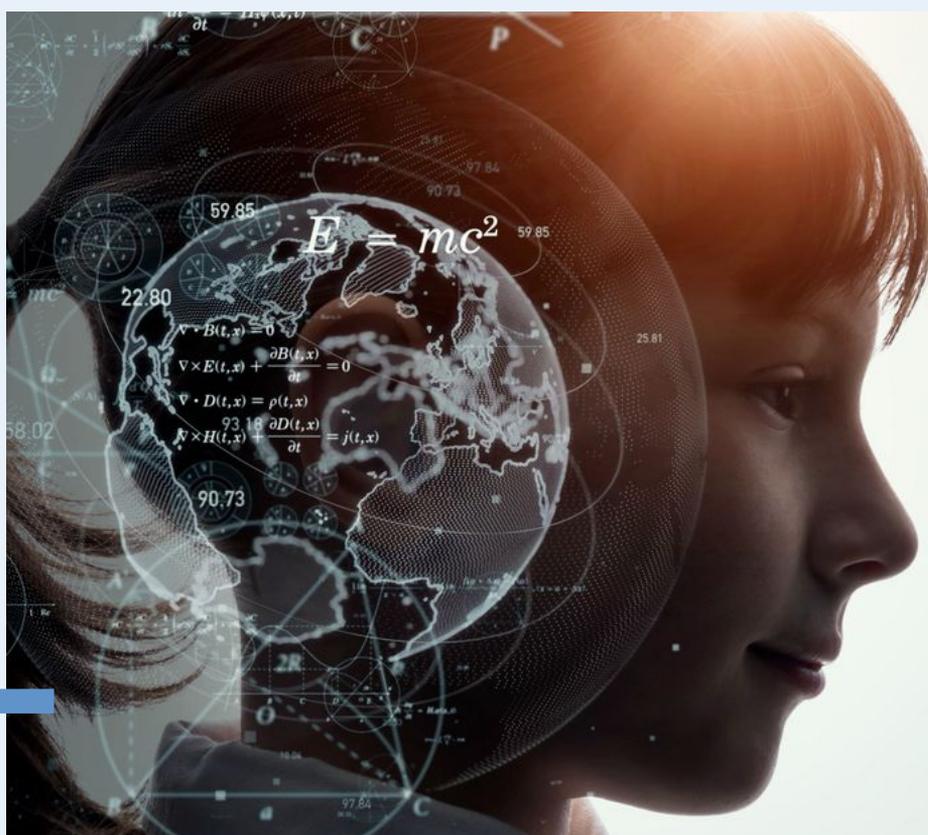
M. Christophe Destombes, président de l'Ogec Saint-Marc en Isère, travaille depuis longtemps avec la Caisse d'Épargne et témoigne : "Pour notre Ogec toujours en développement, il est précieux d'avoir à ses côtés un partenaire financier qui trouve des idées et des économies substantielles pour nos projets, et c'est notre cas avec Monsieur Mendez, notre chargé d'affaires Caisse d'Épargne. Que ce soit dans le cadre de projets lourds (reconstruction totale de l'école de Biol en 2023), ou plus habituels en 2024 (création d'une cafétaria, rénovation des sanitaires), les conditions ont vraiment été optimales."

Plus qu'une banque, l'agence agit en véritable partenaire de votre développement.

¹Contactez l'Agence Économie de la Connaissance : marche-ess@cera.caisse-epargne.fr

Une transformation numérique maîtrisée

La transformation numérique des établissements est devenue incontournable pour assurer une éducation de qualité en adéquation avec les enjeux de notre société. Cependant, cette évolution technologique doit être appréhendée dans une perspective de responsabilité numérique. Ainsi, les établissements scolaires doivent non seulement mettre en place des politiques et des pratiques responsables en matière de sécurité et de protection des données personnelles, mais aussi intégrer les enjeux environnementaux en privilégiant des solutions numériques éco-responsables. Par ailleurs, il est important de veiller à l'inclusion numérique pour éviter toute forme de fracture. Enfin, l'éthique doit être au cœur de la transformation numérique, notamment face à l'intelligence artificielle, en sensibilisant la communauté éducative à l'utilisation responsable et éthique des technologies.



**Anthony Mortier**

Responsable du pôle numérique
Enseignement catholique Pays de la Loire

Formation à la sécurité numérique : les Pays de la Loire mobilisent leurs cyberhéros autour de 14 sessions de formation

L'Enseignement catholique s'engage dans une démarche proactive pour garantir la protection des données et la sécurité des systèmes d'informations des établissements scolaires. Une initiative majeure s'est déployée dans les Pays de la Loire, visant à former plus de 70 responsables informatique issus des collèges et lycées de la région.

Cette formation, à l'initiative du Pôle Numérique de l'Enseignement Catholique des Pays de la Loire (URADEL) et en partenariat avec l'IFEAP (Institut de Formation de l'Enseignement Agricole Privé), se divise en deux modules distincts mais complémentaires, conçus pour doter les participants d'une expertise robuste. Le premier module aborde de manière exhaustive les principes et les fondamentaux de la sécurité des réseaux. Cette base solide est ensuite consolidée par un second module dédié à la gestion et à l'administration de solutions de pare-feu spécifiques à chaque établissement. Cette approche personnalisée garantit une application directe des acquis à leur environnement professionnel. Au total 14 sessions de formation sont proposées et s'échelonnent de novembre 2023 à juin 2024. L'un des aspects clés de cette initiative réside dans son financement partiel par la branche professionnelle dans le cadre du dispositif "actions en réseau". Cette contribution financière a été rendue possible grâce au soutien de la Fédération nationale des Ogec et de la Commission Paritaire Nationale. De plus, des tarifs de groupe avantageux ont été négociés avec les organismes de formation, permettant aux partici-

pants de bénéficier de prix dégressifs et favorisant ainsi l'accessibilité à ces formations essentielles. Au-delà de l'aspect technique, il est impératif de souligner l'importance capitale de ces formations. Il s'agit d'une demande forte et récurrente de la part des responsables informatique mais également des équipes de direction. En effet face à l'évolution croissante de la complexité des technologies et à l'explosion des cyberattaques ces dernières années, il est devenu crucial de disposer d'équipes techniques (techniciens, administrateurs, responsables informatique) disposant de compétences fortes en matière de sécurité pour assurer la protection des données sensibles des établissements scolaires et ainsi garantir un environnement numérique sécurisé pour l'ensemble de la communauté éducative. Cette formation vise à encourager une approche collaborative et le partage d'expériences entre les participants. Des sessions interactives et des ateliers pratiques ont été intégrés pour favoriser les échanges de bonnes pratiques et la résolution collective de défis spécifiques rencontrés par les établissements. Si vous souhaitez en savoir plus sur cette formation et ses enjeux de cybersécurité, n'hésitez pas à contacter la [fédération régionale Pays de la Loire](https://www.federation-regionale-pays-de-la-loire.org) : a.foschia@ecr-uradel.org



Pourquoi mettre mon Ogec en conformité avec le Règlement général sur la protection des données ?

Le RGPD (Règlement général sur la protection des données) encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne et ce, depuis le 25 mai 2018. Ce règlement s'applique à toute entité, qu'elle soit publique ou privée, y compris les fédérations et associations dont font partie les Ogec.

L'objectif premier du RGPD est de protéger la vie privée des citoyens européens qui peuvent faire valoir leurs droits: droit à l'information (savoir comment sont collectées ses données et la finalité), droit d'accès (avoir la connaissance des données collectées par une organisation), droit d'opposition (droit de s'opposer à la collecte d'information sauf obligation légale), droit de rectification (droit de modifier les données transmises), droit à l'oubli (droit d'effacer ses données), droit à la portabilité (droit de récupérer ses données de façon explicite).

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

Une donnée personnelle est une information qui se rap-

porte à une personne physique identifiée ou identifiable. Exemple: je relis un numéro de téléphone aux parents qui ont inscrit leur enfant dans l'établissement. Certaines données sont dites sensibles comme la santé (les allergies), la religion (liste des enfants faisant leur première communion, etc.). Ces données personnelles vont faire l'objet d'un traitement, d'un enregistrement dans un fichier informatisé ou papier. A chaque demande d'information auprès des parents, il convient de réfléchir sur l'intérêt de réclamer telle ou telle information. Par conséquent il faut s'interroger sur la finalité de chaque information demandée et être en capacité d'expliquer le pourquoi de la deman-

de. L'Ogec a tout intérêt à entrer dans la démarche RGPD afin de protéger notamment la vie privée des bénévoles, des enfants, des parents d'élèves, des salariés, des enseignants..., de se protéger juridiquement également en cas de cyberattaques. Les organisations non conformes au RGPD peuvent être sanctionnées par la CNIL. La sanction peut s'élever jusqu'à 20 M€ ou 4 % du chiffre d'affaires plus le paiement de dommages et intérêts. Pour vous aider à mettre en œuvre le RGPD dans votre Ogec mais aussi pour le faire vivre, n'hésitez pas à vous connecter à ISI Data (Isidoor).

La sécurité des données, un sujet critique

Dans le monde numérique actuel, avec l'augmentation expo-



Thierry Géaux, secrétaire général de la Fédération des Ogec Bourgogne



” L'objectif du RGPD est de protéger la vie privée des citoyens européens qui peuvent ainsi faire valoir leurs droits.



entielle des cyberattaques et des violations de données, la protection des informations sensibles est devenue une priorité absolue pour les entreprises de toutes tailles. C'est là que l'application ISI Data entre en jeu, offrant une solution complète pour maintenir la conformité avec le RGPD et renforcer la sécurité des données. ISI Data a été conçue pour être simple et intuitive, permettant ainsi aux Ogec, qu'ils soient avancés ou non dans la mise en œuvre de la réglementation européenne, d'ajuster leur conformité en fonction des activités spécifiques de leur structure. Cette application propose un plan d'action concret en quelques étapes pour appliquer les principes fondamentaux du RGPD, ce qui est crucial pour éviter des amendes qui peuvent être astronomiques. L'un des atouts majeurs d'ISI Data est sa capacité à gérer le registre de traitement. Ce registre est un élément central du RGPD car il répertorie toutes les activités de traitement de données réalisées par l'Ogec et les établissements scolaires. La tenue d'un tel registre est obligatoire, doit être précise et à jour. ISI Data automatise et simplifie cette tâche

souvent laborieuse, garantissant que les Ogec puissent répondre aux exigences réglementaires sans se perdre dans la complexité administrative. En outre, ISI Data centralise les demandes de modification des données. Cela signifie qu'à chaque fois qu'un individu exerce son droit de rectification ou d'accès, la demande est traitée efficacement et dans les délais impartis par le RGPD. Cette réactivité est essentielle, non seulement pour la conformité mais aussi pour la confiance des parents.

” Hébergée sur la plateforme Isidoor, ISI Data offre une solution complète pour maintenir la conformité avec le RGPD et renforcer la sécurité des données.

Autre aspect crucial de la sécurité : la gestion des violations de données

ISI Data est capable de notifier ces incidents dans les 72h suivant leur découverte, comme l'exige le RGPD. Cela permet aux Ogec de réagir rapidement pour en atténuer les conséquences et de démontrer leur engagement envers la protection des données personnelles. L'application assure également la conservation sécurisée de tous les documents relatifs au RGPD dans un espace d'archivage dédié. Cela inclut les politiques de confidentialité, les procédures de sécurité, les contrats avec les sous-traitants et autre document pertinent. Cette centralisation facilite la gestion de la conformité et la réponse aux inspections éventuelles des autorités de protection des données. La gestion des relations avec les sous-traitants est également une composante de la sécurité qu'ISI Data notifie. L'application permet de surveiller et de contrôler la manière dont les partenaires et les fournisseurs traitent les données confiées, s'assurant qu'ils respectent également les standards du RGPD.

ISI Data, votre meilleur allié pour détecter vos failles de sécurité et gérer votre parc informatique

L'application ISI Data a en effet aussi été conçue pour vous aider à détecter les failles de sécurité qu'il pourrait y avoir dans l'écosystème de vos systèmes d'information et à gérer votre parc informatique. Grâce à ses outils d'analyse puissants et de suivi dont l'application est dotée, les Ogec peuvent très facilement identifier les vulnérabilités et prendre les mesures correctives nécessaires rapidement, avant qu'elles ne soient exploitées par un tiers et que la situation ne devienne très délicate à solutionner.



Sécurité des données : l'éditeur de logiciel Aplim s'engage sur la protection de vos systèmes d'information

Dans un monde géopolitique complexe où la sécurité des données est devenue la priorité pour les utilisateurs et les éditeurs de logiciels, Aplim se distingue par son engagement envers la protection des SI¹. Conscient de l'importance que cela revêt pour les écoles, Reynald Marien, directeur général d'Aplim partage les stratégies mises en œuvre et des recommandations².

Pour l'ensemble de ses progiciels Charlemagne et EcoleDirecte, Aplim développe une politique stricte de sécurité des données comprenant un ensemble de protocoles basés conjointement sur de nombreux investissements technologiques et humains.

Une approche prédictive

Nous réalisons régulièrement via des audits, une évaluation des risques permettant d'identifier éventuellement des actifs critiques et des menaces potentielles nous aidant ainsi à concentrer nos efforts sur des vulnérabilités prédictives.

Sécurité par conception

Dans la conception de nos logiciels, nous intégrons des processus de sécurité dès le début, cela signifie que nous appliquons des principes de conception sécurisée et que nous effectuons des revues de codes régulières.

Formation et sensibilisation

Des tests de résilience, de pénétration, de phishing sont autant d'armes que nous déployons afin d'accompagner en permanence nos équipes et rester sans cesse sensibilisés face aux diverses menaces. De plus, nous collaborons avec

des cabinets experts pour être informé des meilleures pratiques en matière de sécurité et mettons un plan de formation annuel à destination de notre ingénierie de développement et de nos administrateurs systèmes afin de maintenir les niveaux d'exigence nécessaires dans ce domaine.

Cryptage des données. Dans la suite de nos logiciels, nous appliquons des techniques de cryptages des données, autant sur des datas stockées que des datas en transit sur le réseau.

Intégration de l'Intelligence Artificielle. Nous déployons aujourd'hui une IA spécifique sur la détection de menaces.

Évaluation des performances. Comme toute entreprise, la société est dotée de tableaux de bord permettant de collecter des indicateurs de performance clés (KPI) pour évaluer les mesures mises en place (nombres d'incidents, temps de réactivité, etc.)

Plan de Reprise d'activité. Dans son mode Cloud ou son mode SaaS, Aplim a conçu un plan de reprise d'activité c'est-à-dire un ensemble de procédures (techniques, et organisationnelles) qui permettent à l'entreprise de prévoir par anticipation les mécanismes de reconstruction des serveurs en cas de sinistres critiques (cyberattaques, incendie, etc.). Le PRA permet ainsi de relancer des serveurs en leur affectant des données répliquées afin de redémarrer les applications dans un temps imparti.

Feedback, Information et Amélioration continue. Nous encourageons les retours d'information de la part des utilisateurs sur

” Nous collaborons avec des cabinets experts pour être informé des meilleures pratiques en matière de sécurité et mettons un plan de formation annuel à destination de notre ingénierie de développement.

¹Systèmes d'information

²Pour des raisons confidentielles et de sûreté, vous comprendrez aisément que cet article restera sur une approche macroscopique et généraliste du sujet.



les aspects de sécurité et communiquons régulièrement avec eux afin de sans cesse améliorer la bonne posture en cas de doute ou de menace. D'ailleurs à ce niveau, nous constatons un grand nombre de comportements malveillants dus à une baisse de vigilance des utilisateurs (divulgarion de son identifiant et mot de passe via de faux sites internet...). Exemple, les cas d'usurpation d'identité pour accéder à son compte EcoleDirecte est le plus fréquemment rencontré. Il faut être extrêmement attentif car le seul et unique but du hacker sera de diffuser des messages inappropriés à l'ensemble de la communauté éducative en se faisant passer pour un élève ou un professeur, et parfois avec de graves conséquences.

Labellisation, Conformité et Réglementation

Aplim a fait un choix stratégique de production de son activité basée en France (développement des logiciels, services d'assistance, de formation et d'hébergement de ses produits) qui lui confère les labels "Origine France garantie" et "Service France garantie". D'autre part, la société répond à toutes les exigences législatives en vigueur en matière de sécurité

La sensibilisation, la formation sont des piliers complémentaires à l'expertise d'Aplim¹

Il faut inculquer à toutes nos parties prenantes une véritable "Culture de la sécurité". C'est un élément crucial dans le paysage technologique contemporain. À une époque où les menaces numériques évoluent constamment et deviennent de plus en plus sophistiquées, l'importance d'une conscience et la mise en place de procédures spécifiques ne doivent pas être sous-estimées. Cette culture ne se limite pas aux seuls spécialistes que nous sommes, mais s'étend à tous les utilisateurs des systèmes informatiques.

et notamment la réglementation RGPD.

Recommandations aux établissements

Sur ce sujet, nous ne pouvons que conseiller les Ogec et les chefs d'établissement à mener également des mesures simples et efficaces de premier ordre pour protéger leurs systèmes d'information et leurs utilisateurs.

- Mettre à jour régulièrement les systèmes d'exploitation, se munir de firewall de dernière génération : les vulnérabilités non corrigées sont des cibles faciles pour les attaquants.

” Nous ne pouvons que conseiller les Ogec et les chefs d'établissement à mener des mesures simples et efficaces de premier ordre pour se protéger.

- Si l'établissement possède ses propres serveurs, il faut envisager un audit régulier de son infrastructure et des process de sauvegarde à froid, soit déconnectée de tout réseau.

- Le déploiement de PRA est également indispensable. Les menaces étant de plus en plus grandes et les technologies très évolutives, le risque de cyberattaque est démultiplié.

- S'orienter vers des choix d'infogérance (*Charlemagne sur site*) ou l'externalisation en mode Cloud si l'établissement n'a pas d'expertise interne dans la gestion des données.

- Réaliser des tests de pénétration et de phishing.

- Sensibiliser toute la communauté éducative aux signes d'activités suspectes, à la gestion de données, par le biais de formation ou de conférences spécialisées.

Nous sommes déterminés à fournir aux établissements des solutions informatiques fiables, via une approche holistique de la sécurité des données : de la conception des applications en passant par les bonnes pratiques d'usage jusqu'à l'hébergement des données.

¹Il est aussi important de reconnaître que tout cela reste un processus évolutif. La culture de la sécurité informatique doit s'adapter continuellement aux nouvelles menaces émergentes et cela nécessite un engagement constant de la part de tous les acteurs pour créer un environnement sûr et résilient.



La sécurité informatique et la protection des données, une démarche essentielle pour l'ASREC Centre

Dans le contexte numérique actuel, où nous sommes de plus en plus dépendants de nos systèmes informatiques, les attaques de cybersécurité sont toujours plus sophistiquées. En tant que développeur et hébergeur d'outils informatique, l'ASREC Centre se doit d'être en vigilance constante pour protéger les données présentes dans son infrastructure informatique.

Afin de détecter les failles potentielles qui pourraient compromettre sa sécurité et de renforcer les défenses de son infrastructure, l'ASREC Centre a commandité un audit de sécurité informatique.

Pourquoi un audit de sécurité informatique ?

Ce type d'audit est un processus crucial pour toute structure qui se soucie de sa sécurité et de la protection des données qu'elle gère. L'audit va impliquer une analyse approfondie du système informatique pour identifier les éventuelles vulnérabilités et failles de sécurité. Il examine les politiques de sécurité, les protocoles, les contrôles d'accès, ainsi que les systèmes de sauvegarde et de récupération en

place. La sécurité de nos données reste primordiale pour nous. En tant qu'éditeur du progiciel AGATE, et en hébergeant plus de 2 000 établissements sur notre infrastructure externe, nous nous devons de protéger nos données et d'avoir une sécurité informatique optimale.

Comment se déroule un audit de sécurité informatique ?

Après avoir défini le périmètre de l'audit avec notre mandataire, la société Axido/Apogea, des tests approfondis ont été faits. Les tests ont inclus des tentatives d'intrusion externes et internes, un test des systèmes de défense (tels que les Firewall et l'antivirus), une évaluation de la sensibilisation des utilisateurs, notamment en ce qui concerne l'i-

dentification des attaques de phishing avec une campagne émise sur les adresses mail de nos collaborateurs pour évaluer le taux de réussite de l'attaque et sensibiliser les utilisateurs sur les moyens de prévention. Une validation de la configuration des systèmes et des postes de travail, incluant l'analyse des configurations et de l'application des bonnes pratiques. Une fois l'audit terminé, un rapport d'audit nous a été transmis, il s'agit d'un document détaillé qui fournit une analyse complète de la sécurité informatique, et qui met en évidence les vulnérabilités identifiées, les mesures de sécurité en vigueur, les bonnes pratiques, ainsi que les recommandations pour renforcer notre sé-



Teddy Mamour
Responsable Systèmes
Réseaux - ASREC Centre



” L'audit informatique est crucial pour toute structure qui cherche à sécuriser et gérer les données qu'elle gère.



© Adobe Stock

curité. Dans notre cas, il est ressorti une bonne protection de notre infrastructure externe, avec aucune tentative d'intrusion réussie lors des tests sur cette architecture. En revanche, quelques points de vigilance ont été identifiés concernant notre infrastructure interne, ces derniers ont été corrigés rapidement (mise à jour de certains outils, application des mises à jour de sécurité manquantes sur certains systèmes, correction de certains problèmes de configuration détectés sur les services d'authentification des utilisateurs...).

Un audit, et après ?

Un audit n'est utile que si des mesures sont prises pour corriger les problèmes identifiés, et que des mesures préventives sont mises en place. Depuis notre audit, nous avons effectué une campagne de sensibilisation des utilisateurs, en particulier sur les attaques de phishing. Il est primordial que la sécurité in-



© Adobe Stock

ASREC Centre : plus de 50 ans au service des établissements scolaires

L'ASREC Centre travaille au plus près des établissements scolaires catholiques, non seulement via son logiciel AGATE, mais aussi grâce à ses services d'accompagnement en gestion qui s'étendent de la gestion de la comptabilité et de la paie, à la gestion des ressources humaines.

Pour en savoir + : www.asrec-cvl.org

formatique soit intégrée dans la culture de notre structure, nos collaborateurs doivent être conscients des bonnes pratiques en matière de sécurité. Pour nous, un audit de sécurité ne doit pas être un audit isolé, c'est un processus continu intégré dans notre stratégie globale de sécurité, c'est pourquoi de nouveaux audits de sécurité ainsi que d'autres tests de phishing seront planifiés régulièrement. La combinaison d'audits réguliers, de sensibilisa-

tion des utilisateurs et de réactivité face aux vulnérabilités identifiées est une approche complète pour assurer la sécurité de notre système informatique. La prévention des attaques et la protection des données nécessitent une collaboration constante entre la technologie, les processus et les individus. Toute structure appartenant au réseau de l'Enseignement catholique devrait régulièrement faire l'objet d'un audit de sécurité informatique.



ré par un lecteur CAP)... Surtout, ne les communiquez jamais ! En cas de doute, raccrochez immédiatement et appelez votre conseiller clientèle qui pourra vérifier si vous êtes réellement victime d'une fraude.

La fraude au président : qu'est-ce que c'est ?

Un fraudeur usurpe l'identité d'un président d'Ogec ou d'un DAF ou d'un trésorier..., dans le but de vous faire réaliser une opération urgente et/ou confidentielle d'un montant souvent important (opération vers un IBAN frauduleux, souvent étranger). Il s'agit d'une technique dite "d'ingénierie sociale".

Que faire si j'en ai été victime ?

- 

1/ Prenez des notes

Dans la mesure du possible, notez les informations telles que le numéro appelant par exemple.
- 

2/ Contactez votre banque

Contactez votre conseiller clientèle et le service opposition pour les alerter de la fraude réalisée.
- 

3/ Modifiez vos accès

Modifiez votre code confidentiel d'accès à vos comptes, ou demandez dès que possible à votre conseiller clientèle de le réinitialiser.
- 

4/ Déposez plainte

Déposez une plainte auprès de la gendarmerie ou de la police nationale.
- 

5/ Signalez

Signalez l'appel sur le site <https://www.33700.fr/>

Les bonnes pratiques

1. Évitez de communiquer des informations sensibles et/ou confidentielles sur l'organisation de votre entreprise, notamment via les réseaux sociaux.

2. Protégez bien votre SI (Système d'information) de tout piratage.

3. Une formation et une sensibilisation des utilisateurs aux problèmes de sécurité s'avèreront utiles. Des procédures claires entre le représentant légal et les personnes en charge des virements de fonds doivent être définies.

Le phishing : Qu'est-ce que c'est ?

Le Phishing (ou hameçonnage) est une technique frauduleuse consistant à envoyer de manière massive un message semblant légitime (il peut s'agir de mail le plus souvent, ou de SMS) pour inciter la victime à cliquer sur un lien ou une pièce jointe potentiellement malveillants. L'identité d'organismes ou d'entités connues (Netflix, organismes d'état comme le site des impôts, etc.) tout comme celui de votre banque, qu'il s'agisse de sa dénomination ou de son logo, est régulièrement utilisée par des tiers à des fins frauduleuses auprès de particuliers, de PME/TPE ou d'associations.

Comment se protéger ?

Interrogez votre banque sur les solutions proposées. À titre d'exemple, Caisse d'Épargne souhaite protéger ses clients contre le risque Cyber et propose des solutions à tarif négocié avec des acteurs reconnus de la place pour :

- Fournir une solution de sensibilisation et de protection e-mail. Concrètement il s'agit, d'une part, d'un outil de détection automatique contre les e-mails frauduleux et les spams pour protéger le dirigeant et les collaborateurs de l'association et, d'autre part, d'un outil de simulation d'attaques de phishing/ransomware par e-mail qui vise à impliquer les collaborateurs pour renforcer la vigilance et adopter les bons réflexes

- Proposer une gamme assurantielle :

Une assurance cyber couvrant les pertes financières mais aussi la responsabilité civile, la gestion et la remédiation lors d'une cyberattaque, la réputation et la e-réputation.

Une assurance fraude et détournement couvrant les pertes financières du fait d'une fraude interne (ex : détournement de fonds par un salarié) ou externe (ex : fraude au président)

Pour en savoir + : n'hésitez pas à [contacter](#) votre chargé d'affaires Caisse d'Épargne.



DOMAINES D'EXPERTISES

[LE GRAND ANGLE]



Laura Lepla
Chargée de mission digital
Fédération nationale des Ogec



La responsabilité environnementale à l'ère du numérique : un nouveau défi !

À l'heure où l'empreinte carbone de nos activités numériques ne cesse de croître, les établissements scolaires se retrouvent au cœur d'une réflexion cruciale sur la responsabilité environnementale. L'omniprésence de la technologie pousse les Ogec à avoir un vrai rôle à jouer dans la sensibilisation et l'action en faveur d'une utilisation d'un numérique plus responsable.

C'est dans cette optique qu'en 2023, une journée spéciale dédiée à la sobriété numérique a été organisée par la Fédération nationale des Ogec. Nous espérons que cet événement, qui a rencontré un vif succès, a ouvert de nouvelles perspectives pour les Ogec. Lors de cet événement, des experts, des partenaires, des responsables informatique du réseau des Ogec et des bénévoles Ogec se sont réunis pour discuter des enjeux environnementaux liés au numérique et partager des pratiques écoresponsables. Parmi les sujets abordés, le recondi-

tionnement de matériel informatique a été mis en avant comme une alternative durable à l'achat neuf. En réutilisant et en mettant à jour des ordinateurs ainsi que des tablettes, les établissements peuvent non seulement réduire les déchets électroniques mais aussi offrir une seconde vie à des équipements encore fonctionnels, contribuant ainsi à une économie circulaire. Le reconditionnement de matériel représente une alternative durable à l'achat neuf, prolongeant la vie utile d'appareils numériques qui, autrement, contribueraient à





l'amoncellement de déchets électroniques. Les établissements scolaires prennent conscience de l'impact positif que peut avoir le choix d'équipements remis à neuf, tant sur l'environnement que sur les budgets souvent restreints. L'achat éco-responsable a également été un thème majeur. Il s'agit là d'adopter des critères de sélection rigoureux, privilégiant les fournisseurs engagés dans une démarche de durabilité, et des produits ayant une moindre empreinte environnementale, par exemple, des appareils moins énergivores ou fabriqués à partir de matériaux recyclés. La mesure de l'empreinte numérique des établissements a été une autre pierre angulaire des débats. Les participants ont exploré les outils et méthodes permettant d'évaluer l'impact environnemental lié à l'utilisation d'internet, au stockage de données et à la consommation d'énergie des infrastructures informatiques. Ces analyses sont essentielles pour identifier les leviers d'action et mettre en œuvre des stratégies de réduction de l'empreinte numérique. Au-delà des discussions, des initiatives concrètes émergent dans les établisse-

ments scolaires. En Ile de France, des élèves se sont organisés pour réparer le matériel informatique défectueux de leur établissement. Sous la supervision de leurs enseignants, ils apprennent à diagnostiquer et à réparer des problèmes courants, valorisant ainsi le savoir-faire technique tout en contribuant à la durabilité des équipements. Dans l'Ouest, un président d'Ogec recycle le matériel informatique d'une clinique au profit d'élèves de son établissement, qui n'auraient pas accès à de tel-

” ***L'éducation à la responsabilité numérique devient ainsi une composante essentielle des programmes scolaires...***

Il existe des actions à mettre en place dans le quotidien des établissements scolaires

Le recours accru aux plateformes éducatives en ligne et aux outils numériques a également conduit à la mise en place de politiques internes visant à optimiser l'efficacité énergétique des infrastructures informatiques des établissements scolaires. Les Ogec, explorent des moyens de compenser les émissions résiduelles en soutenant des projets environnementaux locaux ou en intégrant des pratiques éco-responsables dans leur quotidien. [Il existe de nombreuses actions à mettre en place dans les établissements.](#)

les ressources, tout en évitant l'accumulation de déchets électroniques. Ces initiatives illustrent un tournant dans la conscience environnementale du secteur éducatif. Elles montrent que l'engagement envers une éducation numérique responsable peut se traduire par des actions concrètes, bénéfiques tant pour l'environnement que pour la communauté éducative. La journée sur la sobriété numérique de 2023 n'était pas qu'un événement ponctuel, mais le point de départ d'une transformation durable des pratiques numériques en milieu scolaire. L'éducation à la responsabilité numérique devient ainsi une composante essentielle des programmes scolaires, préparant les jeunes générations à devenir des citoyens numériques éco-conscients. Si vous avez manqué notre dernière journée dédiée aux enjeux du numérique responsable, vous retrouverez les conférences et les échanges qui ont eu lieu avec des experts passionnants sur [FDO Live](#). Et surtout, n'hésitez pas à contacter votre fédération territoriale pour partager vos expériences et innovations numériques.



Droit à la déconnexion, une nécessité pour la protection des salariés

Dans notre vie professionnelle comme personnelle, nous sommes de plus en plus connectés. La part de nos activités effectuées via les TIC* est de plus en plus importante et les canaux de communication se multiplient (e-mails, WhatsApp, Teams, etc.). La branche de l'EPNL souhaite aider salariés et employeurs à limiter les risques de cette évolution sur la santé des salariés. Elle a ainsi commandé une étude et des outils au cabinet Thomas Legrand.

Merci !

L'enquête en ligne qui a été menée du 24 août au 13 novembre 2023 a recueilli l'expression de 2 603 salariés et 848 chefs d'établissement, et une cinquantaine de personnes ont été entendues lors d'entretiens. Un grand merci à

tous ceux qui ont et vont donner de leur temps pour faire avancer le droit à la déconnexion dans nos établissements scolaires.

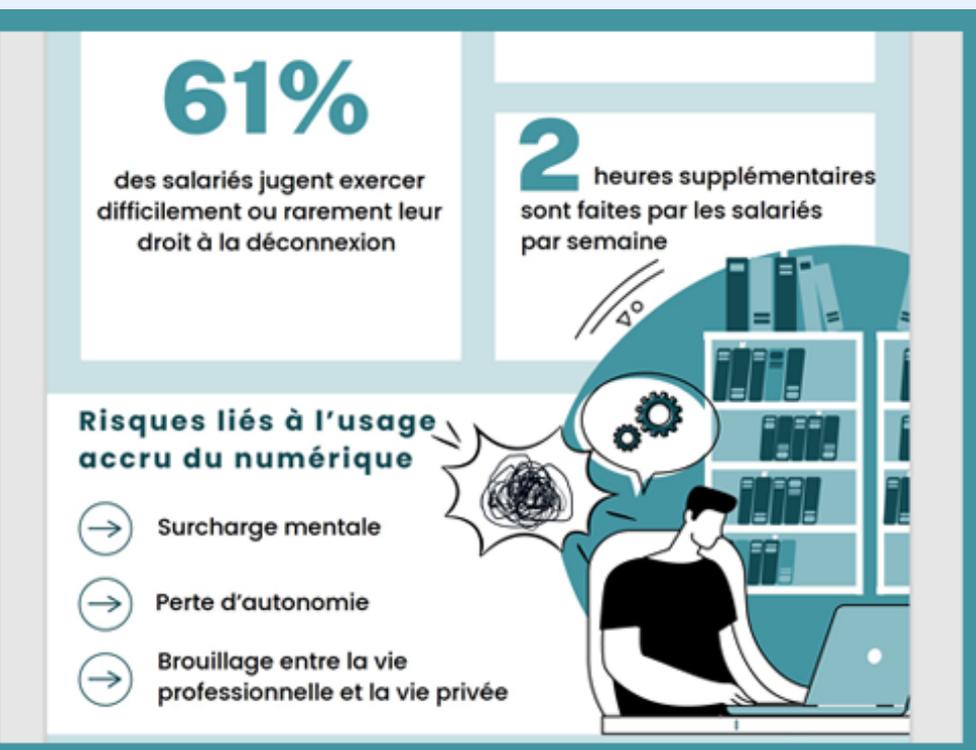
Un usage massif des TIC

Comme dans l'ensemble de la société, l'usage des TIC dans les établissements scolaires

s'est fortement généralisé. En effet, 93% des salariés ayant répondu à l'enquête en ligne utilisent au moins une technologie de l'information et de la communication (ordinateur, téléphone, tablette) dans le cadre de leur travail. 24% des salariés répondant utilisent leurs outils personnels dans le cadre du travail, soit parce que l'établissement ne leur met pas d'équipement professionnel à disposition, soit parce qu'ils travaillent le soir ou le weekend notamment pour consulter leurs messages.

Une multiplicité d'outils

Les outils numériques utilisés sont de différentes natures : supports de communication (e-mails, messageries instantanées, etc.), plateformes collaboratives et autres portails.



Le droit à la déconnexion

C'est le droit le plus légitime du salarié de ne pas se connecter aux outils numériques professionnels et de ne pas être joignable en dehors de ses heures de travail. Cependant, une acceptation plus large est de plus en plus souvent retenue : le droit à ne pas être connecté en permanence aux outils numériques professionnels pendant son temps de travail pour favoriser la concentration et les échanges entre collègues.

*Technologies de l'Information et de la Communication



professionnels (École Directe, Cyclade, Arena, Pronote, etc.), logiciels et applications métiers (Charlemagne, Aplim, Agate, etc.). Si ces outils sont très répandus, ils ne sont pas toujours totalement maîtrisés par les salariés. 40 % des répondants n'ont jamais été formés à la maîtrise des outils qu'ils utilisent, 27 % estiment ne pas en maîtriser toutes les fonctionnalités.

Un impact fort sur les conditions de travail

60 % des salariés répondant utilisent des outils numériques pendant plus de la moitié de leur temps de travail. Ce chiffre grimpe à 81 % pour les personnes ayant des fonctions d'encadrement. Cet usage important des TIC a des impacts directs sur la qualité de vie au travail des salariés. 81 % des salariés répondant estiment que la nécessité d'être disponible de manière permanente a augmenté, et la majorité estime que cela a un effet négatif sur ses conditions de travail.

Un impact sur le temps hors travail

Ce qui ressort peut-être de cette étude de la manière la plus saillante, c'est le brouillage entre la vie professionnelle et la vie personnelle. 59 % des salariés répondant estiment

consulter systématiquement, ou régulièrement, leurs mails professionnels en dehors de leur temps de travail et dépasser les temps normaux de travail. Pour les salariés, les sollicitations hors temps de travail proviennent à parts égales de collègues, du supérieur hiérarchique et des membres de l'équipe enseignante. Pour les chefs d'établissement, les sollicitations proviennent principalement des familles d'élèves ou d'apprenants, ou des membres de l'équipe enseignante.

” *L'utilisation d'outils numériques pensée pour simplifier les tâches et l'organisation du travail peut cependant favoriser l'apparition des risques psycho-sociaux.*

Une prise de conscience

Les chefs d'établissement ont globalement conscience de cette problématique, 45 % d'entre eux estiment que le droit à la déconnexion est une préoccupation, mais seuls 14 % ont établi un plan d'action concret. Certains ont mis en place des actions qui sont essentiellement incitatives : sensibilisation, information sur le droit à la déconnexion, aide au paramétrage des outils, charte, etc. Les conditions de travail sont généralement jugées meilleures au sein des établissements scolaires ayant mis en place des actions pour favoriser l'exercice du droit à la déconnexion.

Et maintenant ?

Fort de ce constat, le cabinet Thomas Legrand prévoit d'élaborer des outils pratiques à destination des salariés et des chefs d'établissement avec le concours de dizaines de volontaires qui se sont manifestés via le questionnaire. Ces outils seront diffusés au printemps.

Assurer le droit à la déconnexion, une obligation

Depuis 2017, les Négociations annuelles obligatoires (NAO) doivent porter, entre autres, sur les modalités du plein exercice par le salarié de son droit à la déconnexion et la mise en place, par l'entreprise, de dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, en vue d'assurer le respect des temps de repos et de congé ainsi que de la vie personnelle et familiale. Les entreprises qui ne sont pas tenues d'ouvrir des NAO ont toutefois l'obligation de veiller au respect du droit à la déconnexion dans une optique de protection de la santé de leurs salariés.



Qu'en est-il de la responsabilité éthique liée à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les Ogec ?

L'intelligence artificielle prend une place de plus en plus prépondérante dans de nombreux domaines, y compris celui de l'éducation. Les établissements commencent à intégrer cette technologie pour diverses applications, allant de la personnalisation de l'apprentissage à l'automatisation des tâches administratives. Mais, l'adoption de l'IA soulève de vraies questions éthiques.

Avec ses capacités d'apprentissage machine, de traitement du langage naturel et de reconnaissance d'images, entre autres, l'IA a aujourd'hui le potentiel de transformer presque tous les aspects du fonctionnement d'un Ogec. Des opérations de production à la relation avec les familles, en passant par la gestion des ressources humaines et la prise de décisions stratégiques, l'IA peut apporter une aide considérable. Toutefois, cette puissance technologique doit être tempérée par une réflexion éthique approfondie.

Confidentialité et protection des données

Une des préoccupations majeures concernant l'utilisation de l'IA dans notre secteur d'ac-

tivité est la gestion des données personnelles des élèves, des familles, et plus largement des membres de la communauté éducative. Les systèmes d'IA nécessitent d'importantes quantités de données pour fonctionner de façon efficace, ce qui inclut souvent des informations sensibles sur les individus. Il est primordial que les établissements s'assurent de la conformité avec le Règlement général sur la protection des données et appliquent des mesures strictes pour sécuriser les données contre les accès non autorisés ou les fuites de données.

Responsabilité et prise de décision

L'IA dans les établissements peut également mener à des situations où la prise de déci-

sion est déléguée à des systèmes automatisés. Cela soulève la question de la responsabilité en cas d'erreurs ou de décisions préjudiciables. Les établissements devraient s'assurer que les décisions critiques, telles que celles affectant l'évaluation ou l'orientation des élèves, la gestion des ressources humaines ou l'analyse de gestion, restent sous le contrôle d'humains compétents qui peuvent intervenir et corriger les erreurs potentielles commises par l'IA.

Formation et sensibilisation

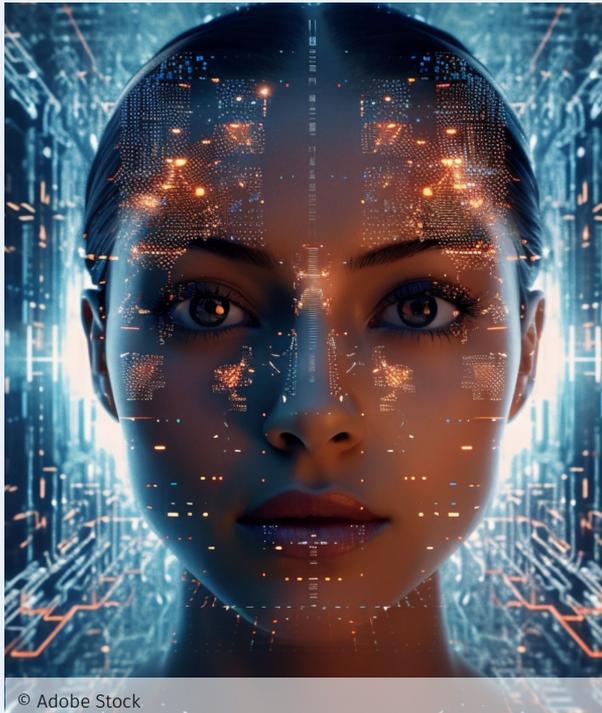
Pour une utilisation éthique de l'IA, il est essentiel que les enseignants et le personnel administratif soient formés et conscients des implications éthiques de cette technologie. Cela inclut une compré-



Frédéric Hul
DSI de la Fédération nationale des Ogec



” *L'intelligence artificielle au cœur de l'éducation : innover avec éthique, sécuriser l'avenir.*



© Adobe Stock

hension des principes fondamentaux de l'intelligence artificielle, de ses capacités, de ses limites et des meilleures pratiques pour son utilisation dans notre cadre. Ces principes pourraient d'ailleurs venir compléter votre charte numérique, comme par exemple le principe de ne pas transmettre des informations confidentielles dans les logiciels d'IA (tels que ChatGpt, Bart, etc.), car elles pourraient être intégrées dans les réponses des autres utilisateurs.

Le Biais et la Discrimination

L'intelligence artificielle est aujourd'hui susceptible de perpétuer, voire d'amplifier, les biais présents dans les données sur lesquelles elle est entraînée. Cela peut conduire à des discriminations injustes dans des domaines sensibles comme celui du recrutement des salariés, de l'évaluation des élèves, ou encore de la surveillance.



© Adobe Stock

IA et libre-arbitre : sommes-nous des moutons numériques ?

La Cnil a consacré son dernier événement numérique à ce sujet en débâtant sur des questions comme "Comment faire pour que l'IA soit au service de nos vies", "Comment l'IA peut-elle être mise au service du marché de l'emploi, des entreprises et des travailleurs ?". La rediffusion est encore accessible depuis le [site de la Cnil](#).

Se former pour mettre en place de bonnes pratiques d'utilisation de l'IA et sécuriser votre établissement

L'Impact sur l'Emploi

L'automatisation poussée par l'intelligence artificielle peut entraîner des suppressions d'emplois, posant des questions sur le devoir des Ogec envers ses salariés. Comment gérer la transition vers de nouveaux rôles ou vers le

besoin en formation pour s'adapter à cette nouvelle ère ? L'intégration de l'IA dans le fonctionnement des Ogec offre des possibilités innovantes pour améliorer l'efficacité et réduire les coûts. Cette évolution devrait toutefois s'accompagner d'un encadrement pour conserver intact les valeurs de votre établissement, notamment par une analyse des risques éthiques potentiels liés à l'utilisation de l'IA ou la mise en place d'une gouvernance du numérique.



La formation aux outils numériques : un enjeu clé

En 2023 les partenaires sociaux de l'Interbranches EEP ont créé 2 certifications portant sur le numérique. La première concerne les compétences clés du numérique : elle accompagne les salariés en fragilité numérique sur l'usage des outils numériques en situation professionnelle. Cette formation est didactique et pragmatique. La seconde est à destination des managers d'équipe et porte sur la conduite de la transformation numérique dans les établissements. Elle offre une réponse opérationnelle aux managers souhaitant s'outiller à la conduite de la transformation numérique.

La nécessité de maîtriser les outils numériques s'est amplifié pour tous les salariés. Elle est due à la diversité des besoins quotidiens et à l'éendue des usages du numérique et donc liée à la fois à l'usage quotidien des ordinateurs, tablettes, smartphones, et à

des outils utilisés pour la bureautique, la collaboration, le management d'équipe, la gestion des réunions à distance, la réglementation ou encore le droit à la déconnexion. Les deux certificats bénéficient de financements prioritaires sur le budget spécifique

de Capital compétences ou du CPF. Ainsi, les coûts pédagogiques sont intégralement pris en charge par la branche.

Certificat compétences clés du numérique

Cette certification s'obtient à l'issue d'une formation dont la durée est comprise entre 35h et 49h. Créée sur-mesure, cette formation répond spécifiquement aux besoins des salariés et permet de prendre ou de reprendre confiance en soi dans l'utilisation des outils numériques.

Conduire la transformation numérique dans les établissements

Cette certification est quant à elle inscrite au Répertoire spécifique de France compétences (inscrit au Répertoire spécifique n°RS6360). La formation dure 41h et se fait à distance.



En savoir +

Vous souhaitez des informations supplémentaires ? Contactez les organismes de formation habilités par l'Interbranches EEP.

1. Certification "Compétences clés numériques" : les organismes de formation habilités sont :

- L'IFEAP
- L'ICP
- L'ISFEC ST MARTIN

2. Certification "Conduire la transformation numérique" (formation inscrite au Répertoire spécifique de FC) : l'organisme de formation habilité est l'IFEAP.

I Des hommes et des territoires

- P.38** Départ à la retraite d'Armelle Baril
- P.39** Service civique : la rentrée 2024 en ligne de mire !
- P.42** Cube.S : l'Enseignement catholique sur le podium
- P.43** Rencontres nationales de la mixité
- P.44** Médaille St Joseph : la Guadeloupe à l'honneur





Le service civique



Armelle Baril

En charge du service civique
Fédération nationale des Ogec

” Pendant plus de 9 ans, j’ai collaboré avec des personnes exceptionnelles, professionnelles et bienveillantes.

Une page se tourne, une nouvelle aventure commence : merci... pour tout !

2024 est une année qui s'ouvre sur de nouvelles perspectives pour moi : changement, tournant... mais surtout enchantement de prendre ma retraite ! Le 22 mars je laisserai la place à de nouvelles énergies, de nouvelles idées que pourra mettre en œuvre la personne qui me succèdera. Mais surtout, quelle fierté et quel bonheur pour moi d'avoir travaillé au sein de la Fédération nationale des Ogec (Fnogec) durant 9 ans et 7 mois, d'avoir pu contribuer au développement de l'engagement du service civique au sein de l'Enseignement catholique, portée et aidée par des collaboratrices et des collaborateurs infailibles. Au sein de la fédération nationale, j'ai eu la chance de rencontrer des personnes qui m'ont fait confiance, je pense en particulier à Aurélia de Saint-Exupéry, et qui m'ont permis de terminer ma carrière dans d'excellentes conditions, un endroit où

j'ai pu, après 30 ans d'expériences bien remplies, trouver encore des sources d'épanouissement. Durant ces 9 années, j'ai rencontré, ou le plus souvent collaboré, avec des personnes exceptionnelles, professionnelles et bienveillantes qui partagent de belles valeurs que l'on retrouve également dans l'esprit du service civique. Je pense à mes collègues de la fédération nationale, mais également à toutes celles et ceux engagé(e)s dans les fédérations territoriales, au Sgec, au Cneap et à l'Ugse, aux chefs d'établissements ainsi qu'aux tuteurs de tous ces jeunes volontaires qui ont exercé une mission de service civique. Très humblement, je vous remercie chaleureusement, pour ce que vous m'avez apporté tout au long de ces années. Je pars l'esprit tranquille et serein, prête pour me lancer dans de nouvelles et belles aventures à plein temps !

Je n'oublie pas -et pardon à tous ceux que j'aurais malgré tout oubliés- d'évoquer les rencontres riches et les bons souvenirs partagés avec France-Volontaires, Afocal, France-Bénévolat, Unis-cité ou encore Olecio, et bien sûr tous les jeunes volontaires engagés et enthousiastes que j'ai croisés lors des formations : quel bain de jouvence !



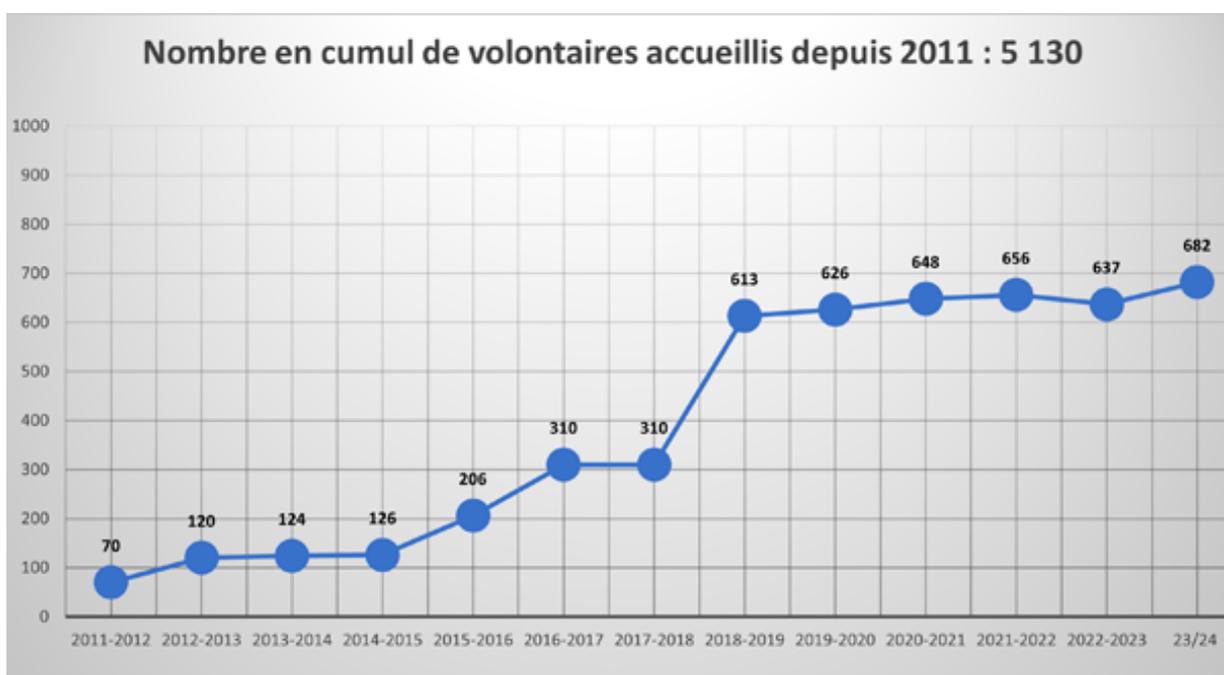
Les derniers contrats de service civique 2023-2024 viennent d'être signés et déjà, la rentrée 2024 est en ligne de mire !

L'intérêt pour cette forme d'engagement aboutissant à des projets collectifs qui n'auraient pas vu le jour sans un volontaire en service civique, ne faiblit pas. 1 084 projets d'accueil ont été déposés (dont 45 pour accueillir des étrangers) par 750 Ogec ou AOR, ce qui représente 15 % des organismes de gestion (soit environ 1 000 établissements scolaires catholiques). Toutes les régions sont intéressées. Nous constatons depuis plusieurs années une excellente qualité des projets déposés. Nous avons refusé 8 % des projets pour différents motifs, souvent liés au non-respect de l'esprit du service civique : similitude au salariat ou mission pas suffisamment élaborée. Tous les projets acceptés ont ouvert des places à des jeunes volontaires qui n'ont malheureusement pas été pourvus en raison du manque de candidatures. On note toutefois une belle progression (+7 %) du nombre de volontaires par rapport à l'année 2022-2023, Une mention particulière est

donnée à la Normandie avec ses 71 volontaires qui dépassent son enveloppe de postes initialement alloués : ce nombre représente 20 % du total des unités pédagogiques du territoire normand, alors que la moyenne nationale est de 9,5 %. Nous avons profité de cette occasion pour interroger Eliane Robiole, présidente de la Fédération des Ogec Normandie.

Pouvez-vous nous présenter votre territoire ?

La Fédération des Ogec de Normandie assure, sous le contrôle de la fédération nationale, la gestion délocalisée du service civique depuis 2019. Depuis, le nombre de jeunes en mission sur le territoire n'a cessé de croître : cette année, nous accueillons 71 jeunes sur l'ensemble du territoire normand qui se compose de 6 fédérations départementales et 6 directions diocésaines. Le service civique est géré par Valérie Guillot (Calvados) en lien étroit avec moi. Mais cela reste un dossier porté par l'ensemble des acteurs de l'Enseignement catholique.





À quoi est dû ce succès ?

C'est un projet régional porté par l'ensemble des instances de l'Enseignement catholique. Une information régulière est faite auprès des instances de l'Enseignement catholique lors des réunions avec le Crec, le Codiec et nos fédérations régionale et départementale. En général, un bilan est présenté sur l'année écoulée : le nombre de jeunes sur le territoire, leur répartition par diocèse et les différentes missions occupées. Comme sur les autres territoires, nous avons aussi quelques missions qui échouent mais peu. En face, nous avons de belles réussites, et lors des réunions avec les instances engagées dans le dispositif, nous témoignons de ces beaux parcours. Pour un certain nombre de jeunes que nous accueillons dans nos établissements scolaires, ce sont leurs premiers pas dans l'Enseignement catholique ainsi que la découverte du projet éducatif et du projet pastoral. Chaque année, il y a des Ogec qui, à l'issue de la mission des jeunes accueillis dans leurs établissements, leur proposent une embauche en CDD ou en CDI comme ATSEM, éducateur de vie scolaire, etc.

Comment se passe la phase de recrutement une fois les dossiers validés ?

Concernant le recrutement, une fois les dossiers validés, la communication se fait en direct avec l'établissement. Nous revenons régulièrement vers eux pour encourager les établissements à recruter en leur précisant les différentes modalités de recrutements possibles en dehors de la plateforme (ex : pôle emploi, le site de l'établissement, les parents d'élèves, les annonces chez les commerçants...). Au fur et à mesure des recrutements, les établissements sont informés des places restantes et disponibles chaque mois.

D'autres s'inscrivent aux concours de professeurs des écoles ou d'enseignants du 2nd degré, voire intègrent le corps des remplaçants : "L'accueil... un geste d'Espérance". S'ensuivent plusieurs étapes que nous nous empressons de réaliser pour que nos établissements se lancent dans les meilleures conditions :

1. Au lancement de la campagne, une communication est envoyée à destination des fédérations départementales et des directions diocésaines qui la relaient sur leur territoire.

” À l'issue de leur mission, les jeunes volontaires se voient souvent proposer un CDD ou un CDI comme ATSEM, éducateur de vie scolaire, etc.

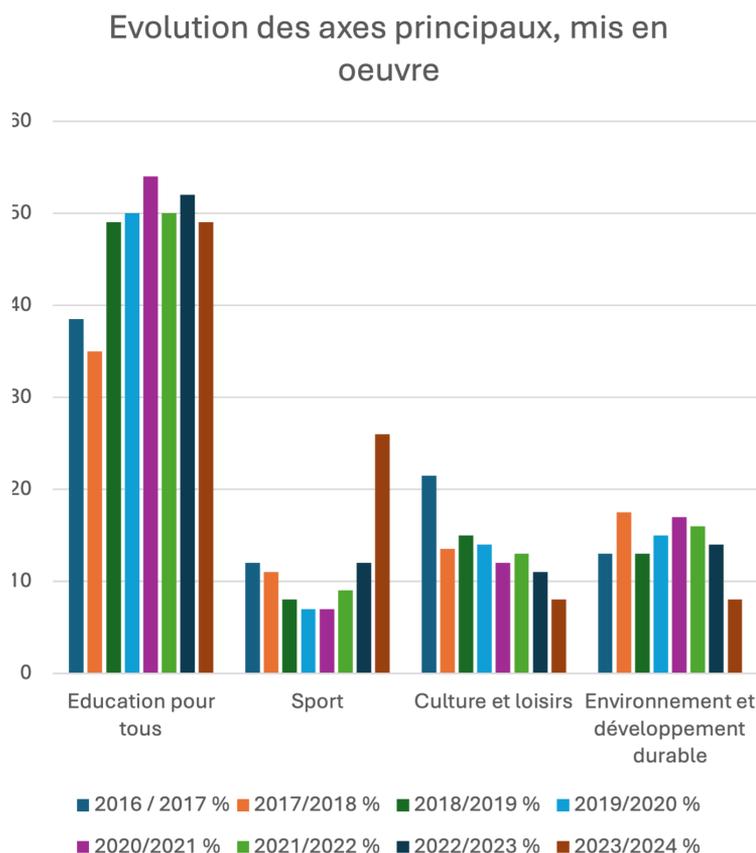
2. Plusieurs rappels sont envoyés mentionnant la date butoir. Les établissements ont à leur disposition un numéro de téléphone et une adresse mail pour qu'ils puissent être accompagnés dans le dépôt de leur dossier ou pour obtenir des renseignements sur la mission du service civique.

3. Des webinaires sont organisés et communiqués à l'ensemble du territoire en utilisant le même canal : fédérations départementales et directions diocésaines.

4. Des rappels sont ensuite régulièrement envoyés afin que les établissements intéressés s'inscrivent pour découvrir et s'approprier ce qu'est la mission du service civique.

5. Les dossiers de projets d'accueil déposés sont examinés et parfois, il est demandé aux établissements d'y apporter des corrections pour que la mission réponde bien aux critères attendus par l'Agence nationale.

Fort de ce succès, nous sommes prêts à nous lancer pour la rentrée 2024 ! **Propos recueillis par Armelle Baril, en charge du service civique pour la Fédération nationale des Ogec.**



Honneur au sport : l'année est portée par les JO !

Sur les 1 084 projets d'accueil déposés, 21 % concernaient le sport, dont 26 % les JO, alors que la part du sport était de l'ordre de 10 % les années précédentes. Le graphique ci-dessus illustre le poids des missions **sport** réalisées cette année. Nous notons également une très bonne participation des référents/tuteurs aux formations (52 %) qui étaient en distanciel car les tuteurs, principalement des chefs d'établissements qui ont très souvent une fonction d'enseignant, ne peuvent se permettre de s'absenter toute une journée. Les sessions étaient animées par [L'Afocal](#), notre partenaire depuis 2018, qui est en charge des formations tuteurs depuis 2021, financées cette année par AKTO, ce qui a permis d'alléger la charge des fédérations territoriales.

Et la rentrée 2024 ?

Elle se fera sous un nouvel agrément délivré pour 3 ans. La campagne sera lancée début février 2024, soit 1.5 mois plus tôt que les années précédentes. Un webinar relatif au montage des projets d'accueil aura lieu le 19 février¹. La période de saisie de projet pourrait être allongée car la date butoir sera fixée par les fédérations gestionnaires pour permettre aux plus grands nombres d'établissements scolaires d'accueillir un volontaire². Vous trouverez toutes les informations sur le site de la fédération nationale et sur la plateforme de gestion du service civique. Si vous voulez en savoir plus sur notre activité 2023-24, consultez notre rapport d'activité déposé à l'Agence et disponible sur le site de la fédération nationale (rubrique service civique).

”
Sur les 1 084 projets d'accueil déposés, 21 % concernaient le sport, dont 26 % les JO !

¹Webinar d'1h30 prévu de 12h30 à 13h30

²Si souhaitez accueillir un volontaire pour la rentrée 2024, il faudra monter et saisir votre projet dans la plateforme et le plus tôt possible !

Concours Cube.S : les excellents résultats de nos écoles propulsent l'Enseignement catholique sur la 1^{ère} place du podium

Le 14 décembre, à l'Académie du Climat, s'est tenue la cérémonie de remise des prix Cube.S à l'issue de laquelle des établissements scolaires catholiques ont été récompensés pour des actions exemplaires qui leur ont permis de réaliser de très belles économies d'énergie. Alain Laflorentie, administrateur de la Fédération nationale des Ogec, a accompagné l'ensemble scolaire La Salle à Igny (Essonne) lors de la remise du Cube Or. 40,64 % d'économies d'énergie en 1 an : un excellent résultat obtenu grâce à des actions de sensibilisation et des actions techniques (réduction de la température de 2 degrés pour passer à une température moyenne de 19°C et à un chauffage réduit ou coupé dans certains espaces où il était moins ou pas nécessaire). Le Cube.S de bronze a été décerné au groupe scolaire Saint Joseph La Salle à Pantin (Seine St Denis) avec 28,82 % d'économies d'énergie en optimisant la consigne de température en fonction de l'intermittence du

site, ou encore en installant des LED et en adaptant le nombre de lumières par salle en fonction du nombre de fenêtres. Le Cube Usages et Travaux a été remis à l'Institut Notre Dame à Meudon (Hauts de Seine) qui a réalisé 29 % d'économies d'énergie et réduit de 33 % ses émissions de gaz à effet de serre en réalisant des travaux très bien accompagnés par les usages. Pour terminer, le Cube du meilleur évènement a quant à lui été décerné au collège Sainte-Thérèse à Ecoeur (Val d'Oise). N'oublions pas les belles actions réalisées en Ile-et-Vilaine par les collège-lycée de l'Assomption et Saint Vincent à Rennes, ou encore le collège Saint Louis Marie à Monfort-sur-Meu (Ile-et-Vilaine). Si vous souhaitez vous inscrire au concours Cube.S, la Mutuelle Saint Christophe a la possibilité de participer aux frais d'inscription de ses adhérents. **En savoir+ sur [les performances des lauréats et les modalités d'inscription au concours.](#)**



Remise du Cube Or aux représentants de l'ensemble scolaire La Salle Igny (Île-de-France)

Rencontres nationales des mixités : des échanges riches pour tracer une trajectoire

Le 18 janvier 2024, se sont tenues les 2 premières rencontres nationales des mixités : l'une sur l'interlocution publique locale et l'autre sur les mesures sociales et les indicateurs de mixités. Formation, échanges de pratiques et d'expériences, et coconstruction de supports ont rythmé la journée qui a réuni plus de 100 personnes venues en délégation régionale (directeurs diocésains, chefs d'établissement, présidents d'Ogec et d'Apel...).

La Fédération nationale des Ogec et ses représentants étaient présents lors de la rencontre sur l'interlocution publique, notamment pour partager leurs expériences en matière de financements publics et de négociation avec les collectivités territoriales. Le début de matinée a été consacré au rappel des fondements juridiques sur les modalités des financements publics des établissements catholiques, le décryptage du protocole d'accord sur la mixité sociale et scolaire et la présentation de la base de données ITEMS (Information et tableau de bord des données économiques au service de la mixité sociale). Des ateliers de travail étaient proposés autour des thématiques : forfaits communaux, financements publics des départements et régions, politiques publiques et mesures sociales. Ils ont permis d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de négociation avec les collectivités locales. Lors de la table ronde, il a été rappelé la nécessité de créer du lien avec les collectivités locales, de faire savoir qui nous sommes, d'engager un dialogue constructif, pas uniquement axé sur un besoin de financement. Deux autres rencontres sont fixées le 25 mars 2024 sur les thèmes de la modulation des contributions familiales et de la cartographie de l'offre de formation.

Le réseau des négociateurs de forfaits vous accompagne dans vos échanges avec les élus.

La fédération nationale anime, forme et soutient des négociateurs de forfaits communaux, départementaux et régionaux. Une base documentaire et des outils d'évaluation du coût de l'élève du public sont mis à leur disposition. Si vous souhaitez engager des échanges avec la collectivité locale, contactez la fédération départementale pour connaître votre négociateur.



Gilles Demarquet, Pierre-Vincent Guéret, Philippe Delorme et Thibault Bazin (en visio)



Atelier "Politiques publiques"

La distinction

Médaille Saint Joseph : l'Udrogec de Guadeloupe distingue Frédéric Mourillon, son ancien président

La Fédération nationale des Ogec a souhaité distinguer les administrateurs des structures régionales, départementales et locales, qui durant de nombreuses années, ont beaucoup donné d'eux-mêmes à l'Enseignement catholique et aux Ogec. C'est ainsi qu'après l'assemblée générale de l'Udrogec de Guadeloupe, présidée par Willy Francilette le 7 octobre 2023, qu'un hommage particulier a été rendu à l'ancien président du territoire : Frédéric Mourillon. Alain Laflorentie, référent de la fédération nationale auprès de l'Udrogec de Guadeloupe, lui a ainsi remis la Médaille Saint-Joseph. C'est avec une grande émotion que Frédéric a reçu cette distinction, entouré de Monseigneur Philippe Guiougou, évêque de Guadeloupe, du Père Thierry Saint Clair, directeur diocésain, des communautés éducatives, des administrateurs de l'Udrogec, de son épouse, sa fille, ses deux fils et son petit-fils. Cette médaille représente l'énorme investissement et l'implication

de Frédéric auprès des Ogec, durant de très nombreuses années. Son parcours est celui d'un homme consacré à ses compatriotes et au service de l'École catholique. Au-delà de ce symbole, c'est la reconnaissance pour le travail accompli, le temps consacré, la persévérance dans les actions menées, l'énergie mobilisée à chaque instant et la capacité à fédérer les bénévoles et les salariés dont il avait la responsabilité. Cette médaille nous rappelle que Saint Joseph est le grand protecteur de la famille, il nous fait prendre conscience que nous sommes responsables de l'éducation de nos enfants et que c'est le modèle à suivre : elle représente le travail quotidien de l'homme qui l'accomplit dans un esprit de service. Monseigneur Guiougou a ensuite béni Frédéric Mourillon ainsi que toute sa famille, et conclu la cérémonie en souhaitant que beaucoup de bénévoles suivent son exemple pour assurer l'avenir de l'Enseignement catholique.



Frédéric Mourillon entouré de sa famille et de ses amis présents au centre Pastoral Siméon Ouali © Alain Laflorentie



Les replay
sont disponibles
sur **fdo**live

Journée
IMMOBILIER23

16
NOVEMBRE

Ensemble, relevons le défi
de la transition énergétique

En direct
sur **fdo**live

FÉDÉRATION
DES
ogec

SG C'EST VOUS
L'AVENIR

Les replay de la Journée Immobilier 2023 sont en ligne !

Rendez-vous sur [FDO Live](#) ou sur notre [chaine YouTube](#) et (re)-
découvrez toutes les conférences.



■ Prière de Saint Jean Bosco¹ : « Jésus, donne-moi Tes lèvres pour me taire et pour prier »

Jésus, prends mes yeux, mes regards blessants et mes aveuglements égoïstes ; donne-moi Tes yeux pour m'émerveiller comme Toi, et pour voir avec Ton cœur. Jésus prends mes mains si souvent paresseuses et querelleuses ; donne-moi Tes mains pour partager et servir, pour travailler et pour bâtir, Tes mains percées de clous pour m'offrir à Ton Père avec Toi !

Jésus, prends mes lèvres gourmandes et méditantes ; donne-moi Tes lèvres pour me taire et pour prier, pour bénir et remercier, pour sourire et pour chanter. Jésus, prends mon cœur avec ses duretés et ses colères ; donne-moi Ton cœur, un cœur pacifique pour faire la paix, un cœur magnifique pour donner sans compter, un cœur humble et doux pour Te reconnaître dans le frère le plus appauvri. Seigneur, accorde à mon âme de vivre de Toi et de toujours éprouver la douceur de Ta présence! Amen.